



De la participation à la pratique citoyenne? 15 lieux à réinventer, un processus participatif en expérimentation

Valentin Rochard

► To cite this version:

Valentin Rochard. De la participation à la pratique citoyenne? 15 lieux à réinventer, un processus participatif en expérimentation. Architecture, aménagement de l'espace. 2018. dumas-01996215

HAL Id: dumas-01996215

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01996215>

Submitted on 28 Jan 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

DE LA PARTICIPATION À LA PRATIQUE CITOYENNE ?

15 LIEUX À RÉINVENTER :
UN PROCESSUS PARTICIPATIF EN EXPÉRIMENTATION

ROCHARD Valentin

Mémoire sous la direction de
Marie-Paule Halgand
ENSA NANTES - Juin 2018

REMERCIEMENTS

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

Je tiens tout d'abord à remercier Marie-Paule Halgand, pour son suivi et son soutien dans la réalisation de ce mémoire.

Je souhaite aussi remercier Michel Bourdinot qui a accepté de répondre à mes questions tout au long de la démarche étudiée.

Enfin, je remercie également mes parents pour leur aide et leur soutien ; Bérangère Villatte, Thomas Rochard et mes compères nantais et nantaises pour leurs encouragements.

SOMMAIRE

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

INTRODUCTION

7

ÉMERGENCE D'UNE NOUVELLE PRATIQUE CITOYENNE :

Recherche des clefs de compréhension.

13

- I. 15 lieux à réinventer, une démarche inédite. 15
- II. Des pouvoirs publics locaux spécialisés. 25
- III. Des exemples de démarches participatives. 33

DES ENJEUX ET LIMITES TRANSPOSÉS :

Recherche des clefs d'analyse.

41

- I. Entre ambition démocratique et outil du politique. 43
- II. Potentialités sociales et économie subsidiaire. 59
- III. Le patrimoine, un support de projet particulier. 65

MISE EN ŒUVRE D'UN PROCESSUS EN EXPÉRIMENTATION :

Lecture du processus participatif.

83

CONCLUSION

107

INTRODUCTION

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

Depuis deux décennies, le monde fait face à des défis cruciaux : énergétiques et écologiques, évolution de la démographie, modification des modes de vie, etc. Ces problématiques se répercutent à toutes les échelles : mondiale, nationale, régionale, jusqu'à celle de la ville et de ses habitants. Répondre à ces problématiques demande une recherche de solutions qui passe par la mise en place de réflexions, de stratégies, de manœuvres, portées par la création de lois (Loi Grenelle 2009), de plan d'actions (Convention d'Aarhus 1998, Plan Climat 2004) et d'organismes (DREAL 2009, CNDP 1995) mais aussi par l'élaboration d'initiatives publiques au sein des villes, faisant participer les citoyens. Ce n'est donc plus les pouvoirs gouvernants qui réfléchissent aux solutions du haut de leur piédestal mais elles sont réfléchies et élaborées avec les citoyens.

De pair, l'État et les pouvoirs publics font faces à une crise du système démocratique. La démocratie représentative et le système politique établis depuis près de deux siècles (1848), est remise en question par la société civile. En effet, depuis plusieurs années, un désintérêt remarquable des citoyens à la vie politique, un abstentionnisme grandissant, des actes de contestations de plus en plus déterminés, démontrent une réelle insatisfaction d'un tel système de gouvernement et une perte de confiance dans les représentants élus.

Inspiré du concept de management participatif développé depuis les années 1960 au sein de nombreuses entreprises pour une amélioration de l'organisation des postes de travail, une alternative voit le jour : la démocratie participative. Celle-ci se définit par « l'ensemble des procédures, instruments et dispositifs qui favorisent l'implication directe des citoyens dans le gouvernement des affaires publiques »¹. Bien qu'elle soit déjà prévue dans l'article 1er de la loi du 27 février 1982 (participation des citoyens à la vie locale), la participation citoyenne aux politiques publiques trouve une légitimité législative dans la loi du 6 février 1992 et plus par-

1. RUI, « Démocratie participative | DicoPart ». [Consulté le 14 novembre 2017.] <http://www.participation-et-democratie.fr/it/dico/democratie-participative>

ticulièrement dans la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité. Ces lois marquent l'entrée des citoyens dans l'administration locale. Mais c'est plus particulièrement avec « la loi constitutionnelle du 28 mars 2003 et les textes subséquents qu'un cap décisif a été franchi »². Avec ces lois, la participation citoyenne jusqu'alors reconnue mais pas totalement inscrite dans le système politique, devient une obligation pour les pouvoirs locaux, et prend forme par des conseils de quartiers, par des référendums locaux décisionnels, par le droit de pétition et des consultations-concertations locales.³

À Nantes, les pouvoirs locaux prennent conscience de ce changement de stratégie politique inévitable et adoptent une nouvelle stratégie basée sur le dialogue citoyen. Des engagements sont alors exprimés pour établir un dialogue avec les Nantaises et Nantais et les intégrer de plus en plus au processus de décision. Après avoir été adoptée le 29 janvier 2010 par le Conseil municipal de la Ville de Nantes, Jean-Marc Ayrault et Pascal Bolo présente la Charte nantaise du Dialogue citoyen. Elle précise « le cadre de la démocratie participative nantaise et ouvre ainsi, pour les citoyens, la possibilité de construire les politiques publiques locales avec les élus »⁴. Elle donne alors la possibilité aux citoyens nantais d'émettre des avis et préconisations dont les élus devront rendre compte dans leur prise de décision.

De cet acte va naître, fin 2010, l'initiative publique Ma Ville Demain, inventons la métropole nantaise de 2030. C'est un grand débat entre pouvoirs publics (consortium des communes de la métropole nantaise), citoyens, associations et certaines institutions et professionnels, qui porte sur le modèle à suivre pour le développement de la ville de Nantes. La consultation et la concertation sont alors développées par différents outils, allant de l'utilisation du numérique aux ateliers de réflexion citoyens. Cette initiative fructueuse

2. GOUVERNEMENT, « Démocratie locale | Collectivités locales ». [Consulté le 16 novembre 2017] <https://www.collectivites-locales.gouv.fr/democratie-locale>

3. GOUVERNEMENT, « La démocratie de proximité - Approfondissements Découverte des institutions – Repères ». [Consulté le 16 novembre 2017] <http://www.vie-publique.fr/decouverte-institutions/institutions/approfondissements/democratie-proximite.html>

4. Pôle politiques publiques et prospectives - Mission dialogue citoyen. « Charte nantaise du Dialogue citoyen : Objectifs, principes et engagements », Nantes, Nantes Métropole, Janvier 2010, 8 p.

marque le commencement d'un réel engouement politique pour le dialogue citoyen.

Après son élection au printemps 2014, Johanna Roland⁵ et son équipe municipale présente à la rentrée 2015 un rapport sur le dialogue citoyen et la co-construction, et définit celui-ci comme un « plan d'action ». Il s'agit alors de « réinventer le jeu à la nantaise, de jouer collectif au bénéfice de tous »⁶ pour développer la métropole nantaise en concertation avec les citoyens. Finalement, au-delà des grands débats mis en place depuis (le débat La Transition Énergétique, le débat Nantes, la Loire et nous) plus de 250 démarches intégrant les citoyens, ont été engagés.

En janvier 2017, Johanna Rolland énonce lors des vœux municipaux un nouveau cap dans le dialogue citoyen : un appel à la créativité. Ainsi, le projet 15 lieux à réinventer est pour la première fois évoqué et décrit :

« En 2017, nous allons aller encore plus loin, nous allons passés un nouveau cap, avec un appel à la créativité des Nantaise et des Nantais. Une vingtaine de lieux emblématiques de Nantes : les actuels Bains-Douches, la Salle Bretagne, un certain nombre de friche de proximité dans les quartiers, les actuels locaux de l'Ecole de Beaux-Arts. Nous allons dire aux Nantaises et aux Nantais, dans cette période nationale souvent morose, nous on revendique notre imaginaire, on revendique qu'on peut faire confiance à notre créativité et on vous offre à votre réflexion, à votre imagination, ces vingt lieux ; aux habitants, aux associations, aux acteurs de l'économie sociale et solidaire. Après un an de travail, de débat, de dialogue, les Nantaises et les Nantais voteront, en 2018, pour choisir les projets retenus sur ces sites emblématiques de la ville de

5. Membre du Parti Socialiste, Maire de Nantes, Présidente de Nantes Métropole.

6. Ville de Nantes, Le dialogue citoyen à Nantes : un nouveau cycle [Ajouté le 19 février 2015] Nantes, 24'28"min. Disponible sur la plateforme Youtube : <https://www.youtube.com/watch?v=J7xgd9TLBNA>

Nantes. [...] Une métropole dans laquelle le service public joue un rôle tout particulier : être le garant de l'intérêt général au-delà des intérêts particuliers. »⁷

Derrière cette annonce, un nouveau pas vers la démocratie participative, vers le dialogue citoyen, prend forme. En effet, cette démarche redéfinit la position du citoyen dans son intégration au développement de la ville : les citoyens jusqu'à alors concertés ou juste consultés, deviennent ici des porteurs de projets. Ils devront imaginer des projets pour ces lieux, puis porter leurs projets auprès des autres nantais et nantaises pour la phase de vote mais aussi dans leur concrétisation. Ce degré de participation citoyenne est inédit et apparaît comme une opportunité, une expérience, pour le développement de l'intégration citoyenne dans les affaires publiques.

Le second aspect inédit de cette initiative est la particularité du support de projet, ces « lieux emblématiques ». Représentant soit des espaces verts en friches, soit des lieux bâtis, l'ensemble de ces lieux fait partie du patrimoine nantais. Plus particulièrement, Les Bains-Douches quai Baco, la Chapelle du Martray, la Cocotte en verre sur l'île de Versailles et d'autres, représentent par leurs histoires, leurs architectures, des éléments du paysage patrimonial nantais.

Finalement, par ces caractères innovants, on peut émettre la conjecture que l'intégration du citoyen, entendu comme processus d'une démocratie participative, passe d'une participation à « une pratique citoyenne » ? Cette initiative 15 lieux à réinventer en est l'expérimentation.

Outre un intérêt personnel porté par l'envie de participer au dynamisme de la ville de Nantes et donc à ce type de projet, c'est ce caractère expérimental qui a motivé l'étude d'un tel sujet.

7. Ibid

Les traits inédits et expérimentaux portent un certains nombres de questionnements sur les enjeux et limites qu'une telle initiative peut représenter au niveau politique et démocratique, socio-économique et patrimonial. L'intérêt porté à cette démarche concerne aussi le processus, les méthodes et les outils établis par les pouvoirs publics.

Ainsi, le mémoire qui suit, va œuvrer dans la tentative de compréhension et d'analyse de cette expérimentation d'une nouvelle démarche participative. Nous verrons successivement : les éléments permettant de comprendre les tenants et aboutissant de la démarche « 15 lieux à réinventer » et ce qui motive sa mise en œuvre à Nantes ; les clefs d'analyse politiques, démocratiques, sociologiques, économique et patrimoniales issues d'une recherche bibliographique ; enfin la présentation et la lecture de la mise en œuvre de ce processus en expérimentation.



ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

ÉMERGENCE D'UNE NOUVELLE PRATIQUE CITOYENNE :

Recherche des clefs de compréhension.

Pour effectuer cette étude, la première étape réalisée fut de comprendre tout les tenants et aboutissants du projet 15 lieux à réinventer. Ce travail consiste à détailler les présentations, les discours des élus, les différents articles et reportages de presse mais aussi de rencontrer des acteurs-organiseurs de l'initiative. Pour obtenir toutes les clefs, il me semblait nécessaire d'observer et d'étudier le paysage politique et démocratique sur lequel est fondée cette initiative. Enfin, l'étude d'autres processus participatifs permet d'assurer le caractère « inédit » engagés dans cette initiative.

I. 15 lieux à réinventer, une démarche inédite.

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

*« Les nantais sont invités à imaginer une nouvelle vie pour
#15lieux du #patrimoine de la ville de #Nantes »*

Ville de Nantes - 10 mai 2017- Twitter / Facebook

ACTEURS ORGANISATEURS



Johanna Rolland, Maire de Nantes.



Michel Bourdinot, Chef de projet
« 15 lieux à réinventer »



Bassem Asseh, adjoint au Maire en
charge du dialogue citoyen

Quelques mois après la présentation de Johanna Roland et un travail préparatif des services de la ville, c'est par cette publication sur les réseaux sociaux que le projet « 15 lieux » prend son départ auprès du grand public, auprès des citoyens. Lié à ce message, un lien URL permettant de découvrir sur le site de la ville de Nantes les différentes informations et données. Classé dans l'onglet L'innovation à Nantes, la présentation du projet « 15 lieux à réinventer avec les Nantais » s'affiche comme une expérimentation, une « grande première » où « les Nantais prennent les clés du patrimoine nantais ! »⁸. On peut ensuite découvrir ce en quoi consiste et représente cette initiative, les quinze lieux sur lesquels vont se dérouler les potentiels projets et les grandes étapes de la contribution. La genèse du projet n'y est pas expliquée mais Michel Bourdinot, Chef de projet « 15 lieux » nous a indiqué lors d'un entretien que le projet est venu « d'une rencontre entre volonté politique et d'un certains nombres d'interpellation »⁹ des citoyens des différents quartiers. Finalement on peut suggérer que la genèse du projet provient à la fois des pouvoirs publics mais elle est aussi grandement motivée par une énergie citoyenne, une envie de participer au devenir de leurs quartiers, de leur ville.

L'initiative 15 lieux à réinventer avec les Nantais représente donc un processus participatif qui propose aux Nantais de participer au devenir de quinze espaces en friche ou qui vont devenir inexploités et cela sous la forme de projets temporaires réfléchis, soutenus et élus par les citoyens nantais. Les projets devront respecter les sites mis à disposition, surtout au niveau des édifices bâtis dont « l'intégrité devra être respectée »¹⁰. Ces espaces sont des propriétés publiques historiques ou préemptées qui font partie intégrante du patrimoine public nantais. Ils représentent dix lieux non-bâtis, des espaces verts en friche et cinq édifices bâtis : la Dulcie Galerie, la salle Bretagne, la chapelle du Martray, la Cocotte en verre et les

8. Ville de Nantes. « 15 lieux à réinventer avec les Nantais ». [Consulté le 5 octobre 2017]. <https://www.nantes.fr/15lieux>.

9. Michel Bourdinot, entretien le 8 novembre 2017.

10. Ville de Nantes, « Cahier des charges : Appel à projet, Site des Bains-Douches Baco ». Nantes, novembre 2017, 26 p.



13

Le site Barberie Cens est une zone en partie sauvage et boisée, avec plusieurs étangs et une rivière. Le tout en cœur de ville.



9

Situé en face des facultés, dans le quartier Nantes Nord, cet espace vert clôturé fait partie des 15 lieux à réinventer.

Fort
Espace vert rue d'

Fresche Blanc
Espace vert rue Fresche Blanc



6

Implantée sur l'île de Versailles, dans le quartier Hauts-Pavés-Saint-Félix, la cocotte en verre a longtemps été un restaurant japonais.

Barberie-Cens
Espace vert le long
de la vallée du Cens

Cocotte en verre
île de Versailles



11

Située entre la rue du Trépied et l'allée Maud Manoni, dans le quartier Hauts-Pavés - Saint-Félix, ce bâtiment religieux du XIX^e siècle n'est plus utilisé depuis.

Cours Cathuis
Rue du Poitou

Salle Bretagne
23 rue Villebois Mareuil

Chapelle du Martray
Rue du Trépied
allée Maud Manoni

École des Beaux Arts
Galerie Dulcie September



La galerie Dulcie September se situe au rez-de-chaussée de l'ancien bâtiment de l'école des Beaux-Arts, place Dulcie September, rue du moulin.

Babonneau
Cité Babonneau,
17 rue Babonneau



14

space vert du quartier Dervallières-Zola, au 17, rue Babonneau, fait partie des 15 à réinventer.



15

Le Caillou
3 rue Joseph Cholet

Tout en longueur, le Caillou s'étire entre le boulevard Cardiff et la rue Joseph-Cholet-Bonneau, au pied de l'entrée Sud du Parc des Nilotates

Guinau
Espace
rue Bat
Guinau

Les 15 lieux

du Fort

8



L'espace vert de la rue du Fort se situe dans le quartier Nantes Endre.

2



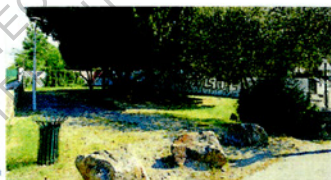
Situé le long de la berge, à l'angle du pont Willy Brandt et du boulevard de Sarrebruck, cet espace vert fait partie des 15 lieux à réinventer.

4



Cette ancienne salle de cinéma du quartier Hauts-Pavés - Saint-Félix accueille aujourd'hui des spectacles scolaires et associatifs.

10



Ce terrain est situé rue du Landreau dans le quartier Doulon - Bottière.

1



L'actuel bâtiment des Bains douche cessera d'être en fonction à partir de 2019.

12



Situé en bord de Sèvre, dans le quartier Nantes-Sud, la berge Sellier-Goudy fait partie des 15 lieux à réinventer

5



Cet ancien terrain de pétanque longe la rue du Poitou, dans le quartier Hauts-Pavés - Saint-Félix.

Photos: Ville de Nantes

deau
vert
onnier
deau

3



Cet espace vert clôturé est situé dans le centre-ville, à proximité de l'arrêt de tram Chantiers navals

Berge Sarrebrück
Angle Est pont Willy Brandt, bd Sarrebruck

Bains Douches Baco
21/23 allée Baco

Berge Sellier-Goudy
Prairie en bord de Sèvre

Bains-Douches allée Baco. Ces différents sites sont répartis sur les 11 quartiers de la commune de Nantes, excepté l'île de Nantes qui bénéficie d'une démarche qui lui est spécifique, pilotée par la SAMOA (Société d'Aménagement de la Métropole Ouest Atlantique).

Ce processus participatif « s'adresse à tous » : aux citoyens seuls ou regroupés sous la forme de collectif ou d'association mais aussi aux entreprises de l'économie sociale et solidaire. Aucune limite géographique n'est dès-lors précisée pour candidater à la démarche. Cependant, elle ne représente pas un marché public ouvert aux entreprises ; seulement il est certain qu'un architecte, par exemple, peut candidater en son propre nom. Ceci demande de vérifier tout particulièrement les motivations de chaque porteur de projet pour s'assurer que les projets ne soient pas menés dans un intérêt personnel ; et assurer une égalité de tous dans les modes de présentations de projets pour que les votes soit déterminés par le contenu des projets. Bassem Asseh, adjoint au Maire en charge du dialogue citoyen, exprime dans un article du Ouest France du 26 juillet 2017, qu'il « s'agit de projets temporaires » et pas d'une « privatisation »¹¹. Il ajoute que « ces transformations doivent être menées dans l'intérêt général »¹².

L'objectif souhaité par Le Maire de Nantes inspire à ce que « les Nantais puissent s'approprier des lieux appartenant à la Ville de Nantes et appelés à évoluer »¹³ et cela en profitant « de l'élan créatif reconnu des Nantais pour transformer ces espaces grâce à des projets variés proposés par des collectifs, au service des habitants du quartier ou plus largement »¹⁴ comme l'indique Bassem Asseh.

Le processus mis en place dans le cadre du dialogue citoyen, se déroule entre l'été 2017 et l'été 2018. Il se compose d'un temps d'information et de visite des lieux ; d'un temps de réflexion, de concertation et de dialogue (réalisation d'un cahier d'inspiration

11. Asseh, Bassem, « Nantes. Un appel à réinventer quinze lieux de la ville ». Propos recueillis par Mathieu Gruel. Ouest France. 26 juillet 2017

12. Ibid.

13. Ville de Nantes. « 15 lieux à réinventer avec les Nantais ». [Consulté le 5 octobre 2017]. <https://www.nantes.fr/15lieux>.

14. Ibid.

citoyenne) ; d'un temps d'appel à projet ; d'un temps d'instruction des projets ; d'un temps de présentation des projets portés par les acteurs ; et enfin d'un temps de vote par les citoyens Nantais pour ensuite courant 2018-2019 voir la mise en œuvre des projets lauréats. Le processus reste similaire à tous les lieux. (cf. schéma «Étapes du processus énoncées.»)

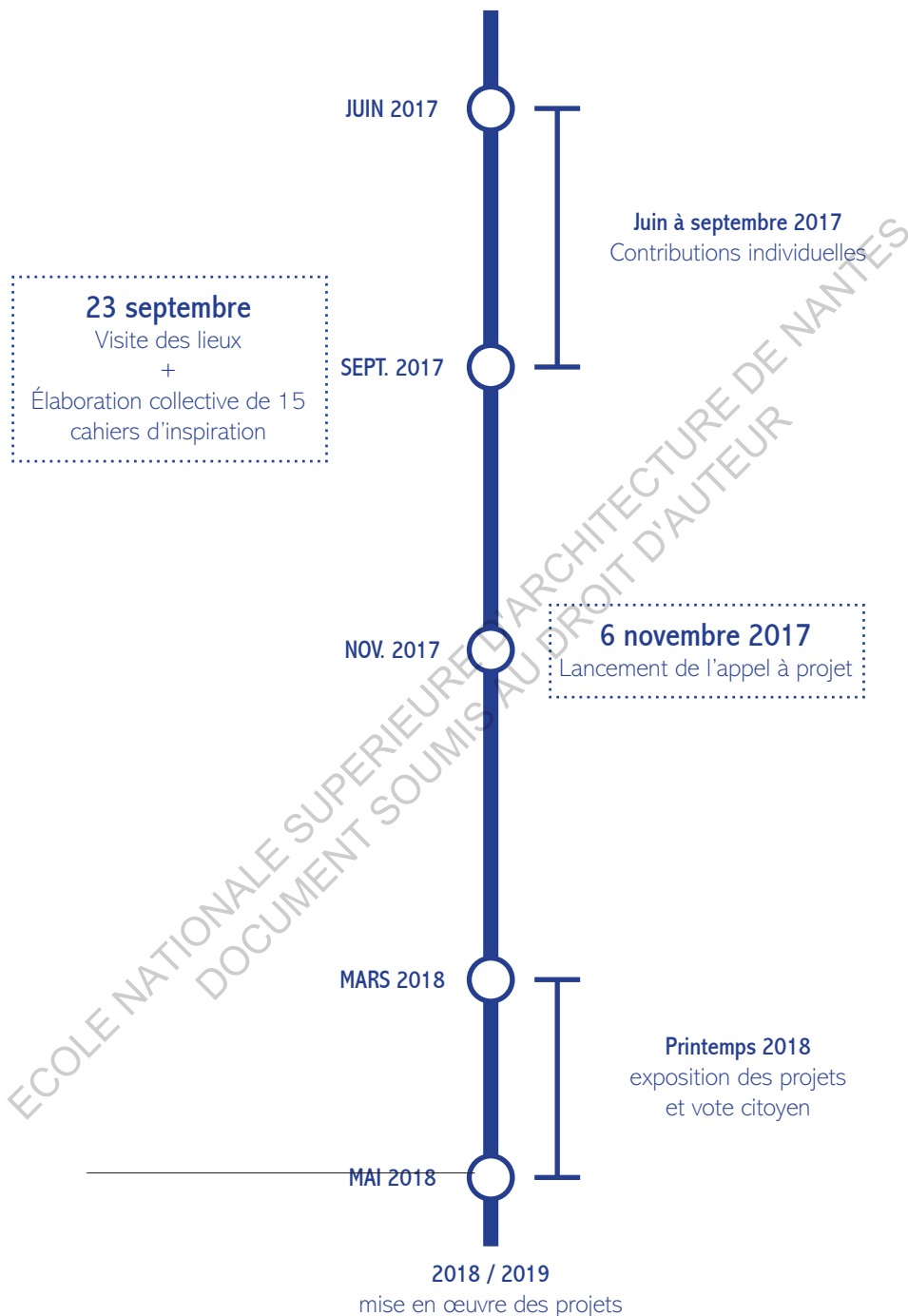
L'entretien avec Michel Bourdinot nous a permis aussi de mieux comprendre la place que souhaite occuper la collectivité locale dans cette initiative. L'entretien étant réalisé dans la phase de concertation, quelques jours avant le lancement de l'appel à projet, le positionnement sur l'accompagnement reste relativement flou. « En fait, ce que l'on s'était dit au départ, ça évolue aussi et ça a évolué, on leur fourni l'espace tel quel et advienne que pourra ! »¹⁵ Exprime Mr Bourdinot. « Petit à petit on s'est rendu compte, dans les discussions [...] que certains lieux nécessiteraient peut-être d'être aménagés en fonction des projets. [...] Après sur l'accompagnement, je dirais, c'est comme on le fait aujourd'hui avec toutes les associations, la ville à mis en place le CADRAN qui vient accompagner les associations [...] »¹⁶. Le CADRAN, Centre pour Accompagner et Développer les Ressources pour les Associations Nantaises, dont il parle ici représente un lieu d'accueil et d'orientation, un lieu de ressource sur le fonctionnement associatif où il y a une transversalité avec les services de la Ville de Nantes pour répondre aux besoins des associations. Celui-ci peut aussi fournir certains types de financements. Donc, l'accompagnement désigné représente un service déjà mis en place pour la création d'association mais rien n'est évoqué pour ce qui est de l'accompagnement à la conception et mise en œuvre du projet. Cependant, Michel Bourdinot a tenu à rappeler leurs missions de visite des lieux de projet et d'explication des caractéristiques de chaque lieu.

« Encore une fois, on ne fera pas à leur place, l'idée c'est vraiment : vous présentez un projet, vous êtes en capacité de le mener. »¹⁷

15. Michel Bourdinot, entretien le 8 novembre 2017.

16. Ibid.

17. Ibid.



Il existe néanmoins un accompagnement sur lequel la collectivité reste très lucide : « le contrat de départ est assez précis, il est assez clair, il n'y a pas de financement ». Ce qu'entend Mr Bourdinot ici est qu'il n'y a pas d'enveloppe pour le développement du projet, « le lieu, on vous le met à disposition mais charge à vous de trouver le financement, l'équilibre budgétaire ». Il est toutefois possible de faire des demandes de subvention auprès du CADRAN par exemple mais les pouvoirs publics croient et souhaitent que le financement se fasse par financement participatif (crowdfunding). L'enjeu de la sobriété est de mise pour les collectivités.

18. Michel Bourdinot, entretien le 8 novembre 2017.

19. Ibid

II. Des pouvoirs publics locaux spécialisés.

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

« Ça, ça me tiens particulièrement à cœur : c'est une ville qu'on construit avec les habitants »

Johanna Rolland - Les Nantaises, Youtube, 25 avril 2017

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

Depuis son élection en mai 2014, Johanna Roland et son équipe municipale, prône le dialogue citoyen et la co-construction comme « une des pierres angulaires du mandat, un chantier phare, une grande ambition ». Etablie sur un plan d'action échelonné sur les cinq années de mandat, cette politique de dialogue et de co-construction repose selon Le Maire sur « trois raisons de fond » décrit au Conseil municipal du 30 janvier 2015 :

« La première je crois que chacune et chacun la ressent dans l'action d'élu de terrain, tous les jours, c'est la défiance qui peut exister dans notre société française dans le rapport entre le citoyen et la politique. On le sait bien cette crise économique et sociale peut venir accentuer cette question démocratique, qu'il nous faut, je crois, affronter avec lucidité. Ce doute qui s'installe parfois nous appelle à un renouvellement des pratiques politiques. Cette étape que nous proposons [...] fait partie intégrante de cette nécessaire évolution des pratiques [...]. »²⁰

« La deuxième raison de fond que je voudrais souligner, c'est la nécessité, je crois, dans une société où l'on pointe parfois la montée de l'individualisme, [...] de démontrer qu'à Nantes nous avons les moyens, nous avons les ressources pour continuer à produire du commun, pour continuer à faire sens, pour continuer à faire du collectif. [...] »²¹

« La troisième raison de fond, que je voudrais souligner, c'est l'enjeu de la sobriété. Vous le savez le contexte financier invite les collectivités locales à faire preuve de la plus grande prudence, à se demander chaque jour, si chaque euro que nous dépensons est un euro utile [...]. Au-delà, je crois, la sobriété pose la question du modèle de développement que

20. Ville de Nantes, Le dialogue citoyen à Nantes : un nouveau cycle [Ajouté le 19 février 2015] Nantes, 24'28''min. Disponible sur la plateforme Youtube :

<https://www.youtube.com/watch?v=J7xgd9TLBNA>

21. Ibid

nous voulons construire [...], un modèle plus qualitatif à imaginer ensemble. Et bien c'est aussi pour faire de cette sobriété, non pas une contrainte mais une source de créativité, que nous entamons, dans ce mandat, cette grande étape du dialogue citoyen. [...] »

Ces trois raisons exprimées par Johanna Roland permettent de comprendre les enjeux souhaités par la collectivité locale et son positionnement dans la mise en œuvre de l'initiative « 15 lieux à réinventer ».

Commençons par la « sobriété », qui expliquerait le positionnement exprimé par Michel Bourdinot. En effet, « l'accompagnement » proposé n'assume aucun financement, donc les pouvoirs locaux ne fournissent que des moyens humains et matériels, qui de surcroît appartiennent aux services de la ville. Donc les enjeux financiers pour la ville sont moindres, en parfaite cohérence avec la sobriété voulue.

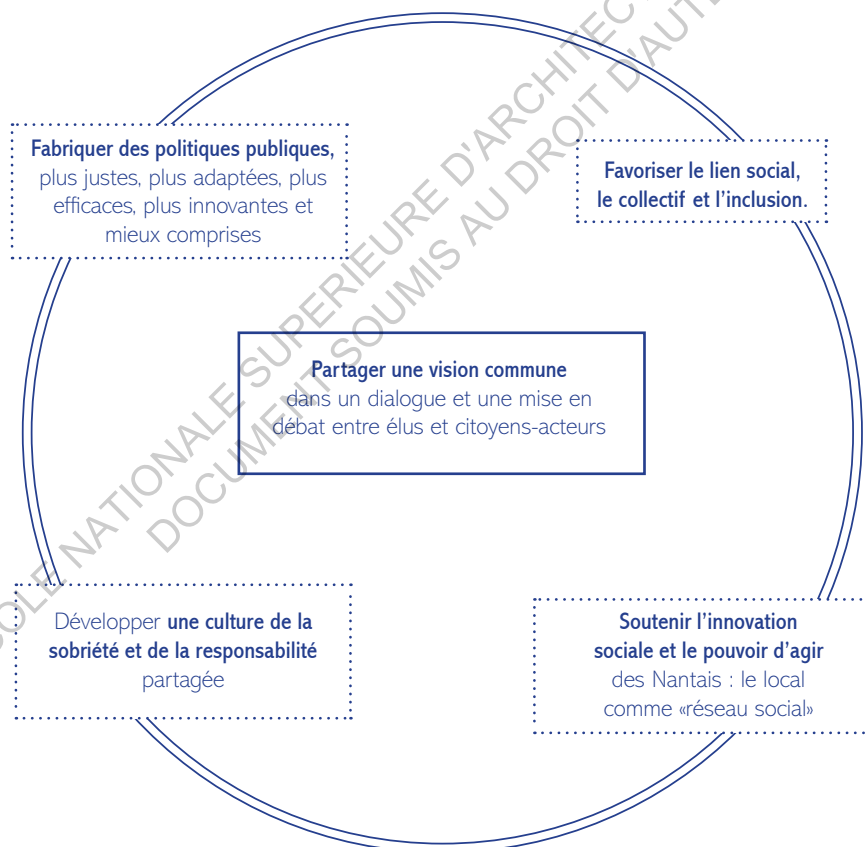
Ensuite, le « combat » contre l'individualisme et contre la défiance des citoyens prend forme dans cette initiative. La ville de Nantes permet ici de mener des projets avec les citoyens et plus particulièrement par les citoyens. C'est les pouvoirs locaux « mènent la danse », ils sont en discussion, ou du moins dans un rapport constant avec les porteurs de projet, avec les citoyens. Ce qui peut participer à résoudre la défiance constatée.

De plus, les porteurs de projets, nous le verrons, représentent des collectifs, et non pas des personnes seules portant un intérêt personnel. Donc l'individualisme n'est pas d'augure ici, c'est un « jeu collectif » qui se joue entre les nantais et nantaises. Finalement, si cette démarche est fructueuse, il est certain qu'elle répond, à son niveau, aux raisons du développement d'une politique publique citoyenne. Cette initiative peut participer à la légitimation de l'existence d'une telle politique.

22. Ibid.

Il est certain que la simple expression de ces raisons ne justifie en rien la spécialisation de la collectivité locale pour le dialogue citoyen et la co-construction. Il ne suffit pas de dire, il faut agir. Accompagnant cette annonce, Bassem Asseh présente alors un rapport : le plan d'action pour le dialogue citoyen. Dans ce rapport, il présente les directives prises par la mairie et les élus, dans un souci d'élaboration d'une politique de co-construction. Les enjeux souhaités et les moyens établis, permettent de voir jusqu'où les pouvoirs locaux se spécialisent dans la participation citoyenne.

LES 5 GRANDES FINALITÉS DU PLAN D'ACTION



Pour expliciter, la municipalité souhaite fabriquer ses politiques publiques avec les citoyens nantais. Pour atteindre ces cinq finalités²³, il est projeté cinq axes de fabrication²⁴ :

- Les Grands Débats, que nous développerons dans la sous-partie suivante,
- Les politiques publiques en gouvernance ouverte, comprenant l'ensemble des conseils nantais,
- La co-construction et les ateliers citoyens, qui comprend la construction et la réalisation de politiques publiques nouvelles avec les habitants (exemple : la libre pratique du sport sur l'espace public en 2016),
- L'évaluation participative, qui prend en compte l'avis des habitants et qui met au débat sur toutes les politiques publiques.
- La transparence dans les politiques publiques.

Issu de ces cinq axes, un certain nombre d'outils sont alors mis en place : des Grands Débats, des conseils nantais, des ateliers citoyens, une plateforme numérique, des appels à projet, des bureaux des projets et des lieux d'animations. Cela va permettre de développer la participation citoyenne et d'accompagner voir de supporter la mise en œuvre d'initiatives participatives.

En effet, concernant le projet « 15 lieux à réinventer », la plateforme numérique Nantesco.fr représente un support de visualisation et un dispositif de dialogue essentiel, surtout dans une société actuelle de plus en plus connectée. Similairement, des lieux d'animation mobiles (un bus spécial *nantesco*) ou fixes, remplissent la même mission mais physiquement. Plus globalement, ces outils vont permettre l'organisation et la participation à d'autres initiatives participatives comme les rencontres de quartiers, *CartoQuartier*, *Ma rue un jardin*, *Wikipatrimoine*²⁵ et d'autres.

23. Ville de Nantes, Le dialogue citoyen à Nantes : un nouveau cycle [Ajouté le 19 février 2015] Nantes, 24'28''min. Disponible sur la plateforme Youtube : <https://www.youtube.com/watch?v=J7xgd9TLBNA>

24. Ibid.

25. Ville de Nantes. «Nantes&co, jouons collectif». [Consulté 3 janvier 2018] <https://www.nantesco.fr/home.html>

On peut donc remarquer que, depuis 2014, les pouvoirs locaux ont mis en place des outils déterminant pour une fabrique de la ville basée sur le dialogue citoyen et la co-construction. Depuis ces déclarations, ils ont pu exercer certains de ces outils, notamment les Grands Débats, mais aussi les autres initiatives, qui pour la plupart se développent parallèlement à l'initiative « 15 lieux à réinventer ». Ces démarches ont trouvé un engouement fort auprès des citoyens nantais, qui se traduit par un nombre de participants important sur chaque thème.

Finalement, la ville de Nantes représente un lieu propice à la mise en œuvre d'une initiative comme « 15 lieux à réinventer ». D'un côté les pouvoirs locaux semblent avoir les outils nécessaires pour mener à bien le processus participatif. De l'autre côté, à la vue des 3739 associations enregistrées²⁶ à Nantes mi-2018 et de l'engouement pour les Grands Débats, les citoyens nantais et nantaises semblent être actifs et représentent une énergie et une envie de participer qui est de plus en plus grandissante. La démarche « 15 lieux à réinventer » semble cohérente et justifiée par le développement d'une politique publique de co-construction et de dialogue citoyen par les pouvoirs publics locaux.

26. Ville de Nantes. « Association - Annuaire des associations et des activités ». [Consulté le 6 juin 2018] <https://www.nantes.fr/infonantes/association?q.page=117&q.rows=10&>

III. Des exemples de démarches participatives.

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

Dans le cadre de ce mémoire, il serait incertain d'étudier la participation citoyenne sans inspecter certains exemples caractéristiques de ce qui peut être fait en matière de participation citoyenne à Nantes comme à l'étranger, dans un rapport avec le devenir d'une ville, comme celui d'un patrimoine. La liste d'exemple est bien évidemment non exhaustive.

LES GRANDS DÉBATS NANTAIS :

Nantes est une ville qui, depuis 2010, est un lieu de débat constant. Comme décrit précédemment l'initiative publique Ma Ville Demain, inventons la métropole nantaise de 2030 a entamé une série de débat entre pouvoirs publics, citoyens, associations et certaines institutions et professionnels, portant sur le devenir de la ville.

Le Grand Débat : Nantes, La Loire et Nous :

En 2012, les contributions issues du débat « Ma Ville Demain » expriment de fortes attentes concernant la Loire et la diversification de ses usages. En 2013, Nantes Métropole approuve les orientations du projet de territoire à l'horizon 2030 et fixe un cap : celui d'une agglomération qui donne toute sa place à la Loire. En 2014, après son élection, la Maire de Nantes lance le Grand Débat : Nantes, La Loire et Nous. Ce débat public local est « un appel à idées pour le devenir de la métropole et son fleuve »²⁷. Se terminant le 30 mai 2015, il a duré huit mois pour permettre de rassembler un maximum de citoyens et de collecter de nombreuses contributions. Après un temps de l'information, le débat a permis « l'expression des idées, des avis, des histoires vécues, des propositions dans l'objectif de produire une opinion collective »²⁸. Donc ce débat donne une réelle parole au citoyen, ils sont consultés et concertés non pas dans l'objectif d'un projet, mais dans celui d'une réflexion sur le devenir de la ville, sur les axes à suivre. Gabriel Vitré, secrétaire général du Conseil de Développement de Nantes, a écrit : « ce débat marquera, peut-être, une nouvelle manière de concevoir les politiques publiques, une sorte de transition douce du dirigisme éclairé vers une nouvelle forme de décision démocratique. »²⁹

27. Sendecki, Manon. Mémoire, «Vers une nouvelle participation citoyenne ?», Nantes, juin 2015, 135 p.

28. Ibid. p.7

29. Vitré, Gabriel. «Franchissement de la Loire : pendant le débat les études continuent...», Place Publique, Nantes, 2014, n°49, p.51

Le Débat sur la Transition Énergétique :

À la suite du dépôt de loi du 17 août 2015, relative à la transition énergétique et pour la croissance verte, un débat s'est ouvert en septembre 2016, à Nantes, pour réfléchir aux problématiques liées au changement climatique, aux nouveaux modes de consommation de l'énergie et aux nouvelles énergies. Les quatre grandes questions : quelle transition des modes de vie ? Quels paysages et nouveaux usages ? Quels accès à l'énergie ? Quelles innovations ? Autour de ces questions, le débat animé par « une commission indépendante qui en garantit le bon déroulement et la production d'un rapport final » propose « un cadre clair et rigoureux en référence aux principes du dialogue citoyen souhaité par Nantes Métropole qui garantit la pluralité des points de vue, la collecte des expertises, expériences et sensibilités de tous, une traçabilité de l'ensemble des contributions et une transparence au fur et à mesure du débat »³⁰.

La parole citoyenne est entendue au cours d'auditions publiques, par contribution individuelle sur le site internet du grand débat ou encore le citoyen peut s'impliquer dans une « communauté d'action ». Ce sont des groupes « orientés solutions » pour expérimenter, tester, apprendre à plusieurs, avec un accompagnement professionnel, pour produire une contribution finale au débat.³¹

Finalement, comme le montre ces deux exemples, le débat citoyen est devenu un outil fortement utilisé dans le développement de la ville et des politiques publiques. En témoigne la longue liste de débats présentée par le site *nantes-citoyennete.com*³². Ces débats restent des exemples de consultation et de concertation des citoyens à l'échelle de la ville et de son territoire environnant. L'initiative « 15 lieux à réinventer », bien que répartie sur l'ensemble de la ville de Nantes, semble se définir plus à l'échelle du quartier.

30. Nantes Métropole, «Le document socle, Le Grand Débat : la transition énergétique c'est nous», Nantes, septembre 2016. 144 p. Disponible sur : <https://www.nantestransitionenergetique.fr/>

31. Ibid.

32. Conseil de développement de Nantes Métropole, «liste des débats». [Consulté le 28 mai 2018] <https://www.nantes-citoyennete.com/tous-les-debats/>

REINVENTER PARIS :

Réinventer Paris est une initiative lancée par Anne Hidalgo, la Maire de Paris, le 3 novembre 2014 (qui sera réédité en 2017). Elle consiste en « un appel à projet urbain innovant (...) qui a vocation de proposer toute une série de site de la ville »³³, exprime Jean-Louis Missika³⁴. Vingt-trois sites exactement, qui peuvent être des friches ferroviaires ou industrielles, des bâtiments industriels, des bâtiments classiques, des hôtels particuliers, ou voire même des lots à construire dans des zones d'aménagement concertés. La proposition faite par cette initiative est celle de « traiter de l'innovation dans le domaine de l'urbanisme et l'architecture » par le travail sur « les innovations d'usages, les nouvelles façons d'habiter, les espaces partagés (...) tout ce qui relève de l'économie du partage, (...) tout ce qui relève de ces nouvelles façons de travailler, le co-working, le télé-travail (le travail à distance), les Fab-lab. (...) Et même dans les nouvelles façons de commercer ».³⁵

Il a été aussi traité les problématiques liées à la logistique urbaine, aux énergies renouvelables et de récupération, les matériaux de constructions bio-sourcés ou innovants. Bref, tout un large champ d'étude qui a été proposé « aux professionnels » et non aux citoyens, tel une grande opération immobilière justifiée par le grand credo de l'innovation et un pluralisme des acteurs « venues du monde entier, mêlant architectes, urbanistes, promoteurs, artistes, startups, designers, paysagistes ou encore collectifs de citoyens ».

A la lecture de la description, il est certain que ce projet ne cible pas la participation citoyenne comme axe principale d'innovation et de mise en place des projets. Toutefois, le règlement stipule :

« Il faut amplifier les initiatives et la participation des citoyens qui améliorent la ville par leurs contributions, leurs

33. Pavillon de l'Arsenal, «Lancement de l'Appel à Projets Urbains Innovants "Réinventer Paris"». [Ajouté en 2014] Paris, 3'56"min. Disponible sur la plateforme Dailymotion : <https://www.dailymotion.com/video/x28xyd7>

34. Jean-Louis Missika, Adjoint à la Maire de Paris, chargé de l'urbanisme, de l'architecture, des projets du Grand Paris, du développement économique et de l'attractivité.

35. Ibid.

idées, leurs expériences... Les porteurs de projets devront impliquer les acteurs de la ville et des quartiers, qu'ils soient riverains, usagers, représentants locaux ou associatifs. Il ne s'agira pas seulement de leur montrer les projets dans leur version quasi-finale mais aussi de mettre en place des mécanismes qui les associent dans la définition des attentes et des choix de solutions. »³⁶

Les porteurs de projet ont eu l'obligation de travailler avec les futurs usagers et habitants dans la conception de leur projet. La dimension citoyenne traitée dans cette initiative représente une concertation de citoyens pendant la phase de création du projet, mais ceux qui le portent sont bien des professionnels, architectes, urbanistes, etc. Finalement, on peut dire que ce n'est pas la participation citoyenne, pour ce qu'elle a de démocratique, qui est traitée ici mais plus le domaine de l'architecture participative. Par rapport à l'initiative « 15 lieux à réinventer », la démarche de support patrimonial est similaire. Mais l'enjeu ici va être celui de projets portés par les citoyens. Cela donne donc des possibilités de projet plus sensibles, plus à l'écoute des demandes citoyennes ; moins dans la rentabilité que doit assurer un professionnel.

36. Ville de Paris, «Règlement pour l'appels à Projets Urbains Innovants : Réinventer.paris». Paris, 30 novembre 2014, 28p.

LE PROCESSUS DE RECONVERSION DU VIEUX-PORT DE MONTREAL :

La reconversion du Vieux-Port de Montréal a fait l'objet d'un processus de planification qui a duré près de 20 ans, entre 1974 et 1995. Représentant « une forme particulière de renouvellement urbain visant la transformation et la réanimation de sites anciennement industrialo-portuaires en cœur de ville », cette planification est l'exemple d'une consultation publique menant à un projet « culturaliste » de mise en valeur de l'ancien port et de son patrimoine.

Dans un premier temps, les pouvoirs publics fédéral, provincial et municipal, concernés par ce projet urbain, vont débattre des orientations que doit prendre ce dossier. Le site appartient au gouvernement fédéral mais il est aussi lié aux compétences exercées par les gouvernements provincial et municipal, ne trouvant de terrain d'entente, de fortes tensions vont émaner. Les « affrontements » dureront près de dix ans, entre 1977 et 1988. Ils concernent des questions de maîtrise d'ouvrage, des modalités de financement et les modalités de décisions des options de reconversion³⁷. Dans ce climat de tension, pour « contourner les deux autres acteurs publics » le gouvernement fédéral va prendre l'initiative de mettre en place « un processus décisionnel participatif dans lequel les citoyens interviennent pour élaborer le contenu du plan d'aménagement définitif (Paulhiac, 2002) »,³⁸

Entre 1985 et 1986, les citoyens montréalais sont donc consultés pour produire « les orientations et les éléments de programmation du site du Vieux-Port »³⁹. Cette consultation se déroule en trois étapes, sous formes d'audiences, alternants l'écoute des souhaits des Montréalais, la discussion du rapport et des propositions réalisées, puis la prononciation de recommandation au Conseil d'administration de la Société du Vieux-Port par le comité consultatif. Les issues de la

37. Paulhiac, Florence. « Espace public/Espace patrimonial : le rôle des citoyens dans la gestion du patrimoine local : Le cas de l'aménagement du Vieux-Montréal et du Vieux-Port de Montréal ». In *Habiter le patrimoine : Enjeux, approches, vécu*, édité par Maria Gravari-Barbas, 315-31. Géographie sociale. Rennes: Presses universitaires de Rennes, 2013.

38. Ibid.

39. Ibid.

consultation sont sans équivoque pour un aménagement culturel et récréatif, les propositions de densification et de développement immobilier sont rejetées par les montréalais. Difficile à ignorer une fois exprimé, un Plan Directeur final est déposé, portant sur une cette « stratégie culturaliste » où le patrimoine devient « une trame patrimoniale qui organise et justifie le projet ».⁴⁰

Le mécanisme de consultation dans les projets urbains se multiplie dans ces années-là. On peut citer par exemple le quartier d'Alma-Gare à Roubaix, où à la fin des années 1970 les habitants du quartier se sont mobilisés pour préserver la vie sociale et la configuration du quartier. À Montréal, la Politique-Cadre municipale de 1988, institutionnalise « les pratiques nouvelles de participation des citoyens aux décisions municipales »⁴¹. Le système établi à l'époque repose sur « la constitution d'espaces permanents et de moments très précis de participation directe des citoyens au processus décisionnel municipal (Paulhiac, 1997) »⁴². Ces espaces permanents prennent forme sous le nom « arène publique » et se définissent comme des espaces « où s'opèrent des processus décisionnels partagés et négociés entre le pouvoir municipal et la société civile. »⁴³

Comme le montre les Grands Débat, la consultation et la concertation citoyenne sont aujourd'hui fortement développés dans les politiques publiques et projets urbains. L'initiative « 15 lieux à réinventer » représente un exemple potentiel pour le développement ces mécanismes de participation.

40. Ibid.

41. Ibid.

42. Ibid.

43. Ibid



ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

DES ENJEUX ET LIMITES TRANSPOSÉS :

Recherche des clefs d'analyse.

Après avoir cherché les clefs de compréhension, la seconde étape représente la recherche de clefs d'analyse. Pour ce faire, une recherche bibliographique a été entreprise. L'initiative « 15 lieux » étant inédite, ces recherches ont été guidées par l'intention de comprendre et d'exposer les enjeux et limites que pourrait représenter une telle initiative. Ces enjeux et limites ont été regroupés sous trois axes : axe politique et démocratique, l'axe socio-économique et enfin l'axe patrimonial. Le patrimoine représente une notion aux sens larges, c'est celui du « patrimoine bâti » dont il est question dans ce mémoire.

I. Entre ambition démocratique et outil du politique.

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

*« Si la démocratie est bien la souveraineté du peuple,
la participation des citoyens en est bien la marque éminente »*

Antoine Bevort⁴⁴, Pour une démocratie participative.

44. Antoine Bevort est maître de conférences en sociologie à l'université de Rouen. Ancien responsable syndical et toujours militant, il travaille principalement sur les relations professionnelles et la politique de la ville.

La genèse de ce processus nous montre que cette initiative apparaît comme une volonté partagée par les deux parties habituellement en confrontation, les pouvoirs publics et les citoyens. En effet, les relations entre les citoyens et les pouvoirs publics ne sont pas en « symbiose », et donc par définition ne représentent pas des rapports durables et réciproquement profitables. Ces relations conflictuelles, nouvelles ou déchues, sont issues d'une situation de crise de la démocratie représentative évoquée dans l'introduction de ce mémoire.

Le contexte politique est en situation de crise bilatérale. D'un côté, ainsi exprimé par Loïc Blondiaux⁴⁵, « le pouvoir des institutions représentatives est partout rogné, leur autorité chahutée et leur capacité à imposer des solutions par le haut fortement érodée »⁴⁶ et de l'autre côté « Le peuple assiste au spectacle de la lutte des places à laquelle se livrent les hommes politiques et subit aujourd'hui une démocratie représentative, faite d'élus ayant l'exclusivité du pouvoir de décider, où la transparence des décisions est souvent remise en cause »⁴⁷, selon Michel Falise Ce qui est exprimé ici c'est une fracture entre un gouvernement et le peuple. L'un voit sa légitimité remise en cause régulièrement, s'amenuisant au fil des manifestations et autres expressions protestataires. L'autre a perdu confiance en ses représentants et souhaite une meilleure gouvernance avec plus de transparence dans les décisions politiques. Cette crise est renforcée par le déclin d'un modèle, celui de nos sociétés libérales qui sont « reconnues par beaucoup comme incapables, par ses seuls mécanismes d'assurer le plein-emploi, la croissance continue, [...], la cohérence et l'équité sociale ».⁴⁸

Dans cet environnement politique et démocratique critique, Antoine Bevort expose : « La démocratie n'est pas un sport de spectateurs. La participation des citoyens constitue une des voies pour reconstruire du lien social, qui est d'abord un lien politique. La parti-

45. Loïc Blondiaux est professeur des Universités au Département de Science politique de la Sorbonne (Paris I), chercheur au Centre Européen d'Etudes Sociologiques et de Science Politique de la Sorbonne (CESSP) et au Centre de Recherches Politiques de la Sorbonne (CRPS).

46. Blondiaux (Loïc), « Démocratie participative : "Les villes sont devenues les lieux de l'innovation politique" ». Propos recueillis par Claire Legros. Le Monde. 30 mars 2017.

47. Falise (Michel), et Martine Aubry. La démocratie participative: promesses et ambiguïtés. Essai. Paris: Ed. de l'Aube, 2003.

48. Ibid.

cipation, c'est le terreau dont les valeurs démocratiques ont besoin pour s'épanouir, c'est le moyen de redonner confiance à une communauté politique qui doute, c'est le moteur de la démocratie »⁴⁹.

Michel Falise⁵⁰ ajoute : « un projet ou une décision de l'autorité politique, préalablement discuté, décanté, élaboré en partenariat avec les acteurs de la société concernés, et au-delà avec l'ensemble des forces vives de la cité, a d'autant plus de chances d'être ensuite approprié, mis en œuvre avec le soutien et l'implication de ceux dont il est devenu l'affaire ».⁵¹

Ils parlent ici d'un projet ou d'une décision dans le cadre de la construction d'une politique publique (projet de lois, projet urbains, décision sur les axes d'avenirs, etc.) Mais, selon moi, on peut transposer sa remarque au projet « 15 lieux à réinventer ». En effet, il me semble que si le projet est porté par les citoyens eux-mêmes, cela amènerait en engouement potentiel plus élevé. Caricaturalement, un citoyen se sentira plus proche d'un projet porté par l'un de ses concitoyens que d'un projet issu de l'état, ou d'une collectivité locale. Cela par le simple sentiment de proximité de la réalité vécue et des attentes espérées.

A cela s'ajoute l'idée que le processus de l'initiative « 15 lieux à réinventer » produit plusieurs projets, il donne le choix parmi différents projets. Alors que, généralement, quand la mise en place se fait par les pouvoirs publics, le projet est unique. Or, plus il y a de choix, plus les projets sont différents, plus on peut toucher un nombre important de personnes et donc avoir « plus de chances d'être ensuite approprié, mis en œuvre avec le soutien et l'implication de ceux dont il est devenu l'affaire »⁵², pour reprendre ses mots.

49. Bevort, Antoine. Pour une démocratie participative. La bibliothèque du citoyen. Paris: Presses de Sciences Po, 2002.

50. Michel Falise est conseiller de quartier Lille puis devint, de 1995 à 2002, adjoint au maire de Lille (Pierre Mauroy puis Martine Aubry) en charge de la démocratie participative, il y anime toujours aujourd'hui le conseil communal de concertation.

51. Bevort, Antoine. Pour une démocratie participative. La bibliothèque du citoyen. Paris: Presses de Sciences Po, 2002.

52. Michel Falise, op. cit, p.44

LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE, UNE ALTERNATIVE :

Ainsi dans le contexte exposé et dans une société où « l'idée qu'un expert de la chose publique a les solutions [...] et n'a pas besoin de l'expertise profane des citoyens »⁵³, la démocratie participative apparaît comme une alternative pour changer les idées conçues et permettre aux citoyens d'appréhender les enjeux mais aussi de construire son opinion pour participer aux décisions publiques. Christian Marion⁵⁴ donne une définition de cette solution potentielle qu'est la démocratie participative :

« Exigeant une transparence, la participation modifie les processus de décision et d'élaboration des projets, pour devenir le prolongement de la pensée démocratique représentative. Elle donne naissance à une production collective et publique, et à un travail de programmation réalisé sous les yeux de tous. [...] Son objectif est d'organiser des groupes d'humains capables d'identifier les contraintes institutionnelles et matérielles, de problématiser les difficultés, de tester les solutions proposées. Le pacte participatif vise à limiter l'accentuation des clivages sociaux et territoriaux. [...] Dans une meilleure compréhension du monde et une plus grande efficacité des actions, l'objet de la participation n'est pas le projet, mais le lien social qu'elle tisse autour du projet, lien qui s'ancrera au-delà de la vie du projet. »⁵⁵

Les enjeux que représente la démocratie participative sont donc majeurs pour le gouvernement, les collectivités locales et les citoyens. Pour les gouvernements et les collectivités, répondre aux problématiques issues du contexte de crise par la participation semble être une solution à développer : « l'amélioration de la participation

53. Blondiaux (Loïc), « Démocratie participative : "Les villes sont devenues les lieux de l'innovation politique" ». Propos recueillis par Claire Legros. Le Monde. 30 mars 2017.

54. Christian Marion est architecte, urbaniste et enseignant. Il est à la tête du service d'urbanisme de la Communauté urbaine de Strasbourg et de la direction de l'aménagement urbain et de l'habitat de la ville de Rouen.

55. Marion, Christian, «Participation citoyenne au projet urbain», Paris, édition L'Harmattan, 2010, p.33

devrait accroître la confiance dans le résultat final et les intuitions qui produisent les politiques »⁵⁶ (CE, 2001b p.10). Pour les citoyens, la participation leur permettent d'être au sein des décisions dont ils ont été longtemps éloignés et de co-décider de leur « destin », ou du moins de celui de la ville, dans l'honnêteté et la transparence.

Seulement, la définition et les enjeux exprimés ici sont issus d'une réflexion dans le cadre d'une participation citoyenne aux décisions publiques concernant un projet urbain. Dans le projet « 15 lieux à réinventer » ce n'est pas l'objet. On ne parle plus d'une simple participation aux décisions publiques, il est question ici de citoyens qui portent les projets, qui les réfléchissent, qui les élaborent et qui les mettent en œuvre. On est au-delà de la participation, on aborde une nouvelle idée, qu'on pourrait définir comme la « pratique citoyenne ». C'est l'hypothèse qui est traitée dans ce mémoire.

À l'instar d'Antoine Bevort, ce mémoire repose sur l'hypothèse contextuelle, que « la démocratie participative est non seulement un idéal politique moderne, mais aussi un modèle performant. Plus les citoyens sont en capacité de s'exprimer et de délibérer sur le devenir de la cité, plus une communauté est en capacité d'agir pour ces fins »⁵⁷. À partir de cela, il est question de décrypter les enjeux politiques et démocratiques derrière cette « pratique citoyenne ».

56. Jourard, Robert. The governance concept, 2009. <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00489237>.

57. Antoine Bevort, op. cit, p.16

UN NOUVEAU DEGRÉ DE PARTICIPATION, LA « PRATIQUE CITOYENNE » :

Pour comprendre ce nouveau degré de participation, Michel Falise a pu théoriser des niveaux de participation dans son ouvrage *Démocratie participative, promesses et ambiguïtés*. Il détermine quatre degrés : le temps de l'information, la consultation, la concertation et enfin la participation au pouvoir de décision⁵⁸. Ces quatre degrés sont développés dans une réflexion qui ne prend pas encore en compte ce degré de « pratique citoyenne ».

Selon l'auteur, le premier temps d'information représente la condition aux trois degrés de participation suivant, il n'est pas acte de participation. Ce temps représente un instrument dont l'objectif est de communiquer de manière accessible et honnête les informations sur les projets envisagés par la collectivité publique mais aussi les données publiques de la ville. Le but est de rendre les informations transparentes, « lisibles, et de veiller à ce qu'elles soient communiquées en temps voulu »⁵⁹. Ce temps permet alors au citoyen d'avoir toutes les clefs pour forger son opinion afin d'ensuite pouvoir participer au pouvoir de décision. Michel Falise apporte une importance particulière à l'information car c'est la base qui permet la participation citoyenne. Il sera donc essentiel d'étudier les outils et les moyens mis en place pour informer les citoyens.

Le second niveau, celui de la consultation, représente un premier pas dans la participation citoyenne. Ce niveau « ne se limite pas à fournir une information, mais sollicite et accepte un avis. On commence à pénétrer ici dans un processus participatif, puisque, par l'avis qu'ils donnent, les citoyens peuvent espérer prendre part aux décisions qui seront prises. Cet avis, bien sûr, est consultatif, il n'entraîne aucune obligation de décision conforme de la part des élus et de l'administration ».⁶⁰ Finalement, ce niveau de participation peut être assimilé à une enquête publique, où l'objectif de la collectivité

58. Michel Falise, op. cit, p.32

59. Ibid.

60. Michel Falise, op. cit, p.54

locale serait d'évaluer l'opinion des citoyens. Bien évidemment, en fonction du taux de participation, l'avis des citoyens sera plus ou moins pris en compte par les politiques.

Le troisième niveau établi dans l'avancement de la démarche participative est celui de la concertation. A ce niveau, les politiques sont en dialogue avec les citoyens. Comme l'explique M.Falise, le dialogue est au cœur du processus de concertation. Ce n'est plus un simple avis qui est recueilli mais la co-construction d'un projet, d'une décision. Seulement, la concertation « relève juridiquement du domaine consultatif car le pouvoir de décision ultime sur les affaires publiques reste bien l'exclusivité des autorités municipales : élus et administration »⁶¹. Donc la variable entre la concertation et la consultation est que les politiques doivent prendre en compte les propositions des citoyens.

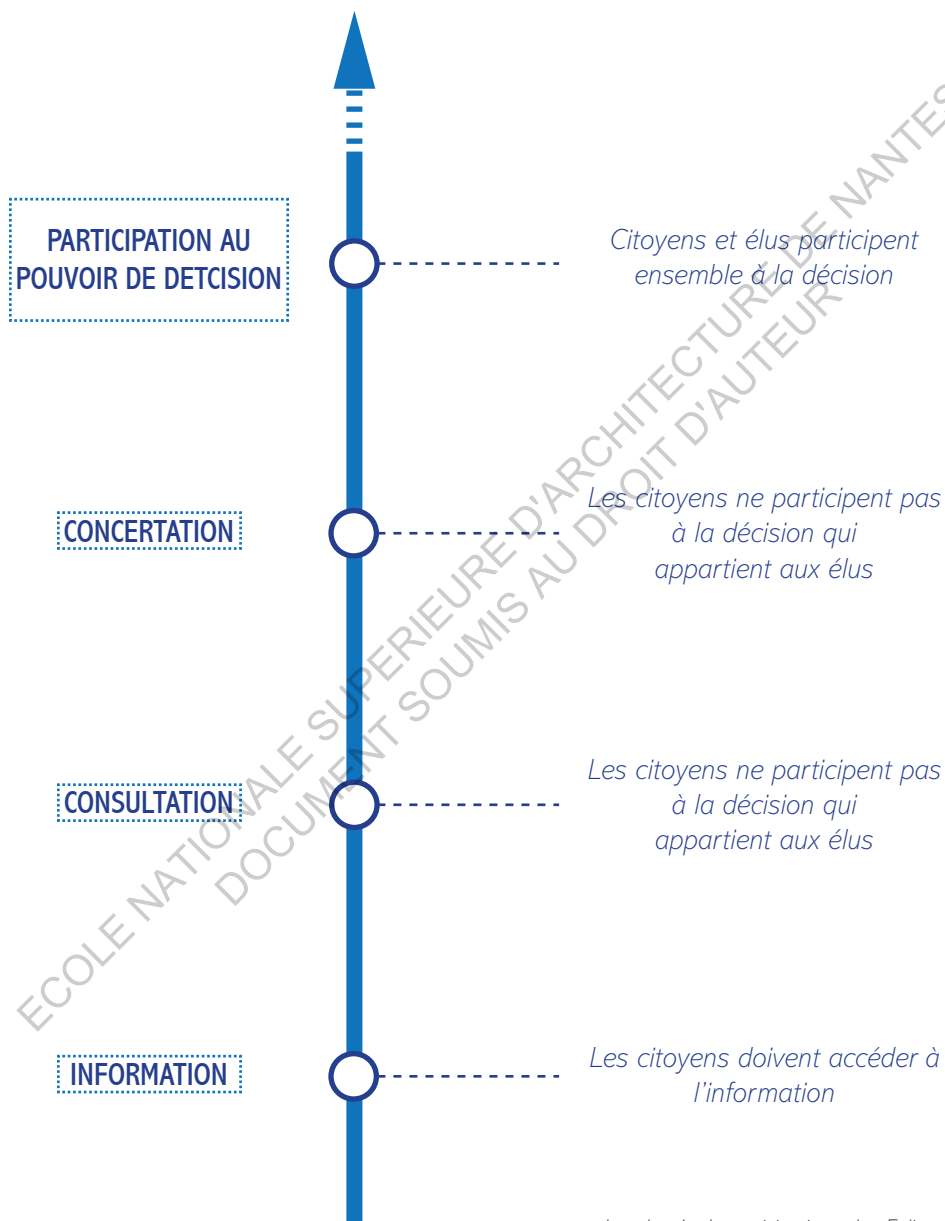
Le dernier niveau reconnu par Michel Falise est celui de la participation au pouvoir de décision. Il représente un processus itératif de consultation-concertation. C'est-à-dire plusieurs aller-retour entre politiques et citoyens. Cela mène à une association des citoyens au pouvoir de décision. Les citoyens participent à l'élaboration du projet jusqu'à influencer fortement la décision. Ils « s'insèrent dans une démarche d'intérêt général, mais dans le strict respect des différences et des compétences des autorités publiques d'une part, et des acteurs privés d'autre part »⁶². Ce degré de participation est au-delà du dialogue, on peut parler de la nécessité d'un véritable lien de confiance entre citoyen et élu.

Ces quatre niveaux de participation décrits par Michel Falise posent des bases pour l'analyse de l'initiative « 15 lieux à réinventer ». Cela permettra de déterminer lors de l'analyse du processus où se place la « pratique citoyenne » dans ce schéma :

61. Ibid.

62. Michel Falise, op. cit, p.55

« LA PRATIQUE CITOYENNE » ?



Les degrés de participation selon Falise

LES ENJEUX ET LIMITES ÉTABLIS DERRIÈRE LA « PRATIQUE CITOYENNE » :

Par la description de la démarche « 15 lieux » et par les recherches bibliographiques, il a pu être mis en évidence des enjeux politiques et démocratiques liés à l'initiative « 15 lieux à réinventer ». D'abord, ils sont évidemment fortement liés aux enjeux de la démocratie participative. C'est-à-dire, la nécessité de résoudre la défiance des citoyens face aux politiques, renforcer la transparence dans les décisions politiques et aller vers une meilleure gouvernance. Mais surtout cette initiative représente une opportunité de développer une nouvelle manière de gouverner basée sur le dialogue citoyen et où la place du citoyen est expérimentée à toutes les strates du processus, de la réflexion à la mise en œuvre du projet.

Ensuite, le projet étant élaboré et mis en œuvre par les citoyens, cela induit que les pouvoirs publics doivent faire confiance aux citoyens et vice-et-versa. Les citoyens lauréats se retrouvent responsables de lieux, de projets qui sont normalement issus de demandes citoyennes, exprimées dans les cahiers d'inspiration citoyenne. La création d'un lien de confiance entre les citoyens représente aussi un enjeu démocratique. La nécessité d'une confiance entre citoyens et pouvoirs publics est renforcée par l'utilisation du patrimoine nantais comme support de projet.

On peut aussi ajouter à cela les enjeux de sobriété liés au manque de moyens des collectivités locales qui peinent à s'occuper de toutes les affaires publiques, et donc verraient des potentialités économiques à travailler avec les citoyens. Cette nouvelle posture du citoyen en tant que porteur de projet représente un enjeu fort pour la création de plus d'horizontalité dans un système toujours vertical. Cette potentielle horizontalité semble pouvoir se développer plus efficacement à l'échelle municipale, car les collectivités locales disposent des leviers pour susciter la contribution des citoyens.

En tout cas, *a contrario* des pensées de Platon à Schumpeter déniaient « au citoyen ordinaire toute compétence politique »⁶³, la Ville de Nantes reconnaît, par cet acte, « à chaque citoyenne et à chaque citoyen une expertise fondée sur son usage des services, équipements, et infrastructures de la ville, sa capacité à penser, à s'exprimer et à agir dans l'intérêt général et sa force de proposition et d'innovation. »⁶⁴

Les enjeux politiques sont résolument plutôt établis à l'échelle municipale. Étant les chefs d'orchestre de cette démarche, les collectivités locales doivent être efficaces sur certains points. Dans la mise en place d'initiative participative, Loïc Blondiaux présente deux points particuliers : la volonté politique et le professionnalisme. La volonté politique est nécessaire car les processus sont longs et complexes⁶⁵. Elle est définie, selon Derick W. Brinkerhoff comme « l'engagement des parties prenantes à mener des actions dans le but de réaliser une série d'objectifs [...] et à fournir les moyens nécessaires à la mise en œuvre de ces actions dans le temps »⁶⁶. Blondiaux écrit : « Une cohérence et une affirmation forte de cet impératif [la volonté politique] par le binôme cabinet-maire sont indispensables »⁶⁷. Le professionnalisme exprimé ensuite est celui des acteurs organisateurs, « le résultat dépend largement de la formation, du professionnalisme et de l'éthique des acteurs »⁶⁸. Ces deux conditions sont, d'après Blondiaux, rarement réunies et très fragiles. A ces points, il me semble important d'ajouter l'efficacité et l'implication des citoyens et plus particulièrement des porteurs de projet.

63. Antoine Bevort, op. cit. 4^{ème} de couverture.

64. Pôle politiques publiques et prospectives - Mission dialogue citoyen. « Charte nantaise du Dialogue citoyen : Objectifs, principes et engagements », Nantes, Nantes Métropole, Janvier 2010, 8 p.

65. Loïc Blondiaux, op. cit. p.3

66. Brinkerhoff, Derick W. « Clarifier Le Concept de Volonté Politique Pour Lutter Contre La Corruption ». U4 Brief 2011:5 (2011). <https://www.cmi.no/publications/4111-clarifier-le-concept-de-volonte-politique-pour>.

67. Loïc Blondiaux, op. cit. p.3

68. Ibid.

À l'opposé des enjeux et des ambitions suscités par cette initiative, Loïc Blondiaux nous fait part des aspects à surveiller dans ce type de processus. Dans un premier temps, il met en avant l'importance d'être vigilant à ce que ces initiatives soient dans l'intérêt commun et non particulier, qu'il soit politique ou privé. « Bien sûr, il y a toujours un risque d'instrumentalisation par des intérêts particuliers. Il faut s'en méfier en permanence et le contrecarrer en renforçant les capacités des organisateurs à imposer la pluralité des points de vue »⁶⁹. Garantir l'intérêt général est donc un point essentiel de la démocratie participative et de fait, de l'initiative « 15 lieux à réinventer » où l'opportunité d'investir ces sites particuliers peut attirer des intérêts particuliers. On peut d'ailleurs se demander ce que signifie finalement ce terme d'intérêt général.

Dans un article sur la participation citoyenne dans le projet urbain, Joris Danthon développe une distinction entre deux conceptions de l'intérêt général : les conceptions substantialiste et procéduraliste. La première conception définit l'intérêt général comme devant « être déterminé par les élus issus de la démocratie représentative. Seuls eux du fait de leur légitimité démocratique et de leur capacité non partisane à définir les politiques publiques, seraient selon cette vision à même de déterminer le contenu de l'intérêt général et le mettre en œuvre, les citoyens ayant tendance dans leurs opinions sur la politique à suivre, à uniquement privilégier leurs intérêts particuliers [...] »⁷⁰. La seconde conception définit l'intérêt général comme n'étant pas « du ressort des élus mais des citoyens, et ce au sein d'institutions de concertation et grâce à des procédures démocratiques strictes »⁷¹. C'est une perspective où ce sont les citoyens qui ont connaissance de leurs besoins et où les élus sont considérés comme étant préoccupés par leur carrière politique.

La conception entreprise dans l'initiative « 15 lieux à réinventer » sera à développer lors de l'analyse de la procédure mise en

69. Ibid.

70. Danthon, Joris. « La participation citoyenne dans les projets urbains, enjeux et débats ». Regards sur la ville (blog), 28 décembre 2013. <https://regardssurlaville.wordpress.com/2013/12/28/la-participation-citoyenne-dans-les-projets-urbains-enjeux-et-debats/>.

71. Ibid.

place pour cette démarche. On peut tout de même supposer que celle-ci sera plus du « côté » procéduraliste à la vue des intentions projetées précédemment dans ce mémoire. Mais le questionnement reste tout de même en suspens à la lecture des déclarations de Johanna Roland :

« C'est bien ce sujet qui est en jeu puisqu'évidemment prendre en compte la parole de chacune et chacun c'est à aucun moment céder à la démagogie, ce n'est pas laisser croire que la ville dira oui à tout. C'est avoir la clarté et l'honnêteté intellectuelle de dire en amont les règles du jeu [...] et de garantir le respect de la parole des Nantaises et des Nantais. Etant entendu évidemment que l'intérêt général ce n'est jamais la somme des intérêts individuels [...]. »⁷²

La seconde limite suggérée par Blondiaux est celle de la fracture entre diplômés et non-diplômés. « Pour les premiers, intégrés politiques et socialement, la participation est normale et devient même une exigence ; pour les seconds, elle présente un coût élevé, symbolique et matériel. Il n'est pas facile de donner son avis quand on a des horaires décalés ou qu'on a le sentiment de ne pas avoir de place dans la société »⁷³. Par-là, il montre qu'il est nécessaire de vérifier qui sont les acteurs participants. Ce genre d'initiative peut avoir un effet pervers concernant les citoyens participants : les initiatives participatives se doivent d'être pour tous et par tous, il faut donc vérifier et s'assurer qu'un large panel des citoyens soit représenté. Il ne faut pas que ces démarches soient le terrain de jeu d'une partie de la population, mais bien celui de tous, des classes populaires ou classes bourgeoises. Nous verrons les enjeux liés à ce caractère social essentiel dans la démarche participative.

72. Ville de Nantes, Le dialogue citoyen à Nantes : un nouveau cycle [Ajouté le 19 février 2015] Nantes, 24'28''min. Disponible sur la plateforme Youtube : <https://www.youtube.com/watch?v=J7xgd9TLBNA>

73. Loïc Blondiaux, op. cit. p.2

UNE INITIATIVE COMME OUTIL POLITIQUE :

Pour conclure cette partie sur les aspects politiques et démocratiques, il me semblait intéressant de mettre en perspective la temporalité de cette initiative avec celle du mandat de Johanna Roland. La coordination temporelle entre la mise en place du projet « 15 lieux à réinventer » et le mi-mandat de Johanna Roland reste un fait qui ne semble pas si hasardeux. Il ne faudrait pas que cette initiative ne soit que le reflet d'une vitrine politique ou un outil politique de communication pour préserver de bons retours sur l'état de la politique publique.

Comme le montre le sondage réalisé par l'institut CSA, l'agence Epiceum, en partenariat avec Cap'Com, en 2011, 90% des sondés déclaraient « vouloir être informés sur l'état d'avancement des engagements de leur Maire à mi-mandat »⁷⁴. La mairie de Nantes prend à cœur ce bilan qui, pourtant, ne représente en rien une obligation réglementaire. Désigné comme étant « à mi-chemin entre l'outil de communication et le compte rendu financier »⁷⁵ par l'article du journal LesEchos.fr, on peut observer une véritable énergie dans la réalisation de ces bilans. À croire la créativité grandissante des pouvoirs locaux, la question qui se pose ici est celle de l'utilisation de ce type d'initiative comme outil de communication politique pour « arrondir les angles » alors que le bilan est publié.

En regroupant les « clauses » présentées par la Maire et son cabinet, cette initiative reste un projet viable qui n'oblige en rien les pouvoirs publics d'y voir une continuité. En effet, les projets prennent place dans des espaces en transition, où comme le rappelle Michel Bourdinot, « ce sont des lieux où l'on sait qu'il y aura des projets au long terme, des lieux où il y aura des réaménagements »⁷⁶.

Ces projets éphémères permettent aux pouvoirs publics de ne pas avoir à s'occuper de ces espaces pendant leur transition,

74. « Le bilan de mi-mandat, un exercice pas si symbolique que ça », Courrier des maires (blog). Consulté le 13 mai 2018. <http://www.courrierdesmaires.fr/66664/le-bilan-de-mi-mandat-un-exercice-pas-si-symbolique-que-ca/>.

75. « Le bilan de mi-mandat est devenu un rendez-vous incontournable », lesechos.fr. Consulté le 13 mai 2018.

76. Michel Bourdinot, op. cit.

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

sans obligation aucune de conserver les projets une fois mis en place. Nous pourrions voir que la temporalité potentielle des projets reste relativement floue⁷⁷.

Ensuite, on peut remarquer qu'aucune enveloppe est dédiée pour ces projets ; c'est aux porteurs de projets de trouver les financements. Les pouvoirs publics ne déboursent que les frais de mise en œuvre de l'initiative qui, par ailleurs, est réalisée par les services de la mairie (à l'exception de sous-traitants pour la communication des projets précédant la phase de vote). Enfin, les organisateurs ne prévoient le moindre accompagnement après l'élection des lauréats. Donc si on s'en tient à cela, il faut imaginer que si les porteurs de projets lauréats ne trouvent de financement convenable, le projet ne verra pas le jour. Cela montre surtout le caractère transitoire dans la conception de l'initiative « 15 lieux à réinventer » et le positionnement des organisateurs faces aux financements.

Le Conseil National des Villes met en avant cet aspect paradoxal de la participation citoyenne organisée par les institutions : « On parle beaucoup plus de participation, mais les objectifs sont passés d'une ambition de mobilisation des habitants, de transformation sociale, de coproduction du fonctionnement de la ville voire d'émancipation, à des objectifs de communication et de consultation par rapport aux politiques publiques mise en œuvre. »⁷⁸

Il sera donc important d'observer le comportement des pouvoirs publics pendant et après la démarche participative, et d'affiner ou de contrecarrer ces remarques par l'étude des cahiers de charges et des déclarations politiques. Une initiative utilisée comme outil de communication reste un point important à notifier mais qui sera difficile à montrer sans honnêteté de la part des acteurs organisateurs.

77. Ville de Nantes, « Cahier des charges : Appel à projet, Site des Bains-Douches Baco », Nantes, novembre 2017, 26 p.

78. Joris Danthon op. cit.

II. Potentialités sociales et économie subsidiaire.

« Alors que c'était autrefois l'entreprise qui condensait la conflictualité sociale, on voit bien aujourd'hui que c'est autour de la ville et de l'école que doivent se redéployer les priorités politiques. C'est en effet là que se joue de la façon la plus immédiate et la plus forte la cohésion sociale. A une nouvelle philosophie de l'action politique correspondent ainsi de nouveaux lieux et de nouveaux objets. »⁷⁹

Fitoussi et Rosanvallon, *Le nouvel âge des inégalités*.

79. Labadie, Francine. « Fitoussi (Jean-Paul) et Rosanvallon (Pierre). *Le nouvel âge des inégalités*. Paris : Seuil, 1996 ». *Agora débats/jeunesses* 5, n° 1 (1996): 146-146.

Cette citation nous montre que c'est bien sur la ville, en partie, que les pouvoirs publics doivent se concentrer et agir pour établir une cohésion sociale. Jacques Chirac déclarait en 2007 que « le vrai combat de la France, le beau combat de la France, c'est celui de l'unité, c'est celui de la cohésion. Oui, nos valeurs ont un sens ! Oui, la France est riche de sa diversité ! »⁸⁰

Ce message est inévitablement politique mais reste approprié. Dans une société où on prône l'individualisme, il est nécessaire que le gouvernement assume sa posture et agisse pour développer une société où on prône l'intelligence collective. L'unité dans la diversité est une nécessité pour le bien de la démocratie, surtout dans le climat actuel de montée des extrêmes politiques. Ainsi dans le développement de la démocratie participative, comme prolongement de la démocratie représentative, cette unité et cette cohésion sociale restent des enjeux primordiaux.

Considéré comme une des raisons de fond du développement de la politique basée sur dialogue citoyen, la cohésion sociale est au cœur des outils et des démarches mis en place par la ville de Nantes. « L'initiative 15 lieux à réinventer » fait partie de ces démarches qui, s'adressant à tous les citoyens nantais et nantaises, peut répondre, toutes mesures gardées, aux problématiques d'une cohésion sociale qui « est mise à mal par la persistance de phénomènes d'exclusions, d'intolérances, d'inégalités sociales et générationnelles qui persistent voire augmentent »⁸¹. Par l'interface de la mise en projet (réflexion, concertation, élaboration, mise en œuvre) la création de liens sociaux, peut être une solution pour résoudre les questions de cohésion sociale. C'est en partie pour cela que l'initiative « 15 lieux à réinventer » représente des enjeux sociaux considérables.

Les acteurs concernés par cette initiative sont nombreux mais peuvent être classés sous quatre catégories qui nous permettent

80. « L'intégralité de l'allocation de Jacques Chirac ». Le Monde.fr, 11 mars 2007, sect. Société. https://www.lemonde.fr/societe/article/2007/03/11/l-integralite-de-l-allocation-de-jacques-chirac_881707_3224.html.

81. « Développement social local et "mieux vivre ensemble" - Récipro-Cité ». Reciprocity. Consulté le 10 juin 2018. <http://www.recipro-cite.com/developpement-social/>.

d'établir les relations qui, potentiellement, se dessineraient tout au long de la démarche : les acteurs organisateurs ou pouvoir publics, les riverains aux abords des sites, les citoyens nantais et nantaises et les intéressés. Pour ces derniers, les intéressés, il n'y a aucune limite géographique car ils participent selon un mode d'action que nous développerons plus tard, la participation numérique et le mécénat. Des relations peuvent s'établir entre chacune des catégories, mais nous développerons ici celles qui paraissent les plus significatives et les plus probables dans le cadre de cette initiative.

Tout d'abord, comme développé dans la partie précédente, cette initiative représente une réelle méthode pour créer du dialogue entre pouvoirs publics et citoyens, donc avec les trois autres catégories. La cohésion sociale passe aussi par une « bonne entente » entre les citoyens et les collectivités locales, si l'on s'intéresse à l'échelle municipale. Le lien entre les élus et le peuple permet de garantir l'unité d'une société, car cela crée une dynamique constructive dans la mise en place de politiques publiques.

Ensuite, le lien entre les citoyens nantais et nantaises voulant participer la démarche « 15 lieux à réinventer » et les riverains aux abords des sites, est essentiel pour la conception d'un projet inscrit dans les attentes citoyennes. En effet, qui peut mieux connaître un quartier que ses habitants. C'est par ce dialogue que les porteurs de projet pourront connaître au plus près les attentes des habitants du quartier et de fait d'y répondre de la manière la plus tangible.

Enfin les relations entre les trois catégories de citoyens apporteront une diversité de point de vue, force d'une démarche participative. Cette initiative est dédiée à tous, ce qui représente un enjeu important de diversité et de mixité des acteurs. En effet, la cohésion sociale passe aussi par le respect et le côtoiement de

l'autre. C'est pourquoi l'accessibilité à tous permettra potentiellement d'observer des rencontres intergénérationnelles, interculturelles, entre des citoyens amateurs et d'autres plus expérimentés, etc. La participation citoyenne est d'autant plus forte qu'elle est le fruit de personnes vivant des réalités différentes, c'est-à-dire une variété de cadre de vie, d'âge, de statut social, de conviction politique, etc. Cependant, il faudra que les organisateurs fassent attention à ce que la voix de tous soit entendue et que certains citoyens, fort de leurs auras, ne prennent pas le dessus sur la pensée collective.

L'ensemble de ces relations peut créer, à toute échelle mesurée, cette cohésion sociale escomptée et aider au passage de l'individualisme au collectivisme. Un exemple simple dans le cadre de cette initiative serait que plusieurs porteurs de projet voulant investir un même lieu se regroupent pour porter, ensemble, un projet commun dans l'intérêt de chacun et surtout de tous.

Par ailleurs, l'égalité des chances pour chacun de projet devra être assuré par les corps organisateurs pour qu'il n'y ait pas d'équipe avantagée par les qualités ou les défauts des membres. Pour cela il sera important d'observer et d'étudier les moyens et supports utilisés dans la présentation des projets au grand public. Le vote final devra être le plus équitable possible.

Le dernier point concerne les potentialités dans les modes d'action ou modes de participation. Dans les démarches existantes de consultation et de concertation, le mode de participation est celui du débat, de la proposition, de l'avis. Avec l'initiative « 15 lieux à réinventer » les modes d'action évoluent, d'autres facteurs sociaux apparaissent et se traduisent par une multiplicité des actions possibles. En effet, le citoyen ne participe pas seulement en tant que porteur de projet, il pourrait être acteur à différents stades du

processus : le citoyen débâtant ou inspirant, le citoyen porteur de projet, le citoyen participant, le citoyen votant, le citoyen « mécène ». Ces différents types d'acteurs potentiels semblent imaginables dans une société actuelle où internet et différents outils de partage et de *crowdfunding* permettent d'y croire.

ÉCONOMIE SUBSIDIAIRE :

On peut ensuite mener une réflexion par rapport au développement économique potentiel autour et à l'issue de cette démarche «15 lieux à réinventer». L'initiative mise en place par les pouvoirs publics représente une sorte de concours qui aurait la caractéristique d'être dans l'intérêt général. De fait, le travail réalisé autour doit profiter à tous et ne pas être l'objet d'un mécanisme de profit personnel. Qu'il soit pour un individu en particulier ou pour les collectivités locales.

Dès le départ, les acteurs organisateurs exprimaient la conduite du processus avec sobriété, donc en minimisant les moyens financier. De plus, cette initiative n'apparaît pas dans un mécanisme de divertissement ou de tourisme. Par ces faits, il est certain que l'économie subsidiaire aux processus est inexistant, c'est par les projets qu'on observera une économie. L'économie autour du processus peut exister mais n'est en tout cas pas monétaire ou financière. Par contre, le développement autour du processus sera celui des enjeux politiques et sociaux exprimés précédemment.

Dans un second temps, l'issue de cette initiative est la mise en œuvre de projet dans les lieux. Étant donné la temporalité du processus par rapport à la rédaction de ce mémoire, il est difficile de mesurer la portée économique que peut avoir les projets lauréats. En tout état de cause, une économie sera développée autour de ces projets, qu'elle soit monétaire ou « humaine », influente sur le territoire ou développant le « circuit court » à l'échelle du quartier.

III. Le patrimoine, un support de projet particulier.

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

« Une chose semble aujourd'hui acquise : le passé est construit dans le présent mais aussi par le présent »

Michel Rautenberg⁸², La rupture patrimoniale.

82. Michel Rautenberg est professeur d'ethnologie à l'Institut de sociologie de l'université des Sciences et Technologies de Lille, chercheur au Centre lillois d'études et de recherches sociologiques et économiques. (CNRS)

Dans la recherche des enjeux et limites portés par l'initiative « 15 lieux à réinventer », la question du patrimoine est nécessairement induite par le support de projet. Sur les quinze lieux choisis, cinq d'entre eux sont effectivement des édifices faisant partie du patrimoine bâti nantais. Ils représentent les traces communes d'activités culturelles, sociales, religieuses, jusqu'à être considérés pour certains comme du « patrimoine bâti » au Plan Local d'Urbanisme (PLU).⁸³

- Salle Bretagne, 23 rue Villebois Mareuil, une ancienne salle de cinéma accueillant aujourd'hui des spectacles scolaires et associatifs, qui a pu avoir son impact sur l'histoire et le développement du quartier des Haut-Pavés.⁸⁴

- La Dulcie Galerie de l'ancienne école des Beaux-Arts, 2/4 place Dulcie Septembre. C'est une partie d'une extension datant de 1986, qui s'est rajoutée à un bâtiment qui accueille l'école des Beaux-Arts depuis 1904. Ce bâtiment, connu sous le nom d'Hôtel de Briord, voit son histoire remontée au temps de Françoise de Dinan (1436-1499), dame d'honneur d'Anne de Bretagne. Il est depuis la trace de nombreux remaniements architecturaux et évolution de l'institution de l'école des Beaux-Arts.⁸⁵

- La Chapelle du Martray, rue du Trépied/allée Maud Manoni, un ancien lieu liturgique qui aurait appartenu à l'institution des Sœurs de la Sagesse et dont la construction remontait entre 1869 et 1888 (n'apparaissant pas sur le plan Pinson de 1869 mais apparaissant sur celui du Port de Nantes de 1888).⁸⁶ Elle est protégée au titre de « patrimoine bâti » au Plan Local d'Urbanisme.

83. « Plan local d'urbanisme - Nantes métropole ». Consulté le 29 mai 2018. <http://plu.nantesmetropole.fr/Nantes/>.

84. Nantes, Ville de « Salle Bretagne ». Consulté le 29 mai 2018. <https://www.nantes.fr/sallebretagne>.

85. Nantes, Ville de. « La galerie Dulcie de l'école des Beaux Arts ». Consulté le 29 mai 2018. <https://www.nantes.fr/galeriebeauxarts>.

86. Nantes, Ville de. « La chapelle du Martray ». Consulté le 29 mai 2018. <https://www.nantes.fr/chapelledumartray>.

- Les Bains-Douches, 21/23 allée Baco, encore en fonctionnement, ils font partie d'une histoire sociale et représentent des qualités architecturales singulières. L'édifice date de 1860 et à été construit par l'architecte Henri-Théodore Driollet, alors qu'il était architecte voyer de la ville de Nantes.⁸⁷ Ils sont aussi protégés au titre de « patrimoine bâti » au Plan Local d'Urbanisme.

- La Cocotte en verre, île de Versailles, conçue dans le cadre d'un concours, en 1985, pour imaginer la transformation de l'ancienne « île aux Singes ». Elle fait partie d'un projet d'aménagement d'un jardin japonais conçu par Jacques Dulieu et représente un objet urbain fort pour le quartier et la ville de Nantes.⁸⁸

Outre la chapelle et les bains-douches, ces édifices ne sont pas, juridiquement parlant, considérés comme inscrits au patrimoine nantais ; cependant ils inspirent à l'être. Ils représentent ces monuments, au sens d'œuvres remarquables, qui ne sont pas classés ou inscrits comme patrimoine national (aux monuments historiques ou « patrimoine bâti ») mais qui portent une mémoire de la société par leur caractère et/ou leur esthétisme. Par extension on pourrait presque les considérés comme des édifices du « petit patrimoine » nantais d'après la définition qui lui est donné par PLU : « le « petit patrimoine » est constitué d'éléments ponctuels pittoresques (puits, lavoirs, fontaines...), vestiges d'une occupation passée du territoire et témoins d'une époque, d'une technique, d'un usage et d'un savoir-faire le plus souvent disparu. Ils font partie du paysage urbain nantais ou de l'identité de ses quartiers ».⁸⁹

87. Nantes, Ville de. « Les Bains douches rue Baco ». Consulté le 29 mai 2018. <https://www.nantes.fr/bainsdouchesbaco>.

88. Nantes, Ville de. « La Cocotte en verre ». Consulté le 29 mai 2018. <https://www.nantes.fr/cocotteenverre>.

89. « Plan local d'urbanisme - Nantes métropole ». Consulté le 29 mai 2018. <http://plu.nantesmetropole.fr/Nantes/>.

LE PATRIMOINE EN CRISE.

Cet avis est donné dans le contexte d'un patrimoine « qui va mal ». Le patrimoine prend de l'âge et voit son effectif s'agrandir. Il nécessite de plus en plus de réparation et de rénovation dont la priorité et les moyens, qui y sont réservés, sont guidés en partie par des recensements et des classifications. Bien que le PLU désigne les édifices patrimoniaux comme faisant l'objet d'une prescription définie par l'article L123-1-5,7° du code de l'Urbanisme, stipulant qu'ils font partis « de secteurs à protéger, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou écologique » ; les gouvernements et autres associations ne peuvent plus assumer la charge d'entretien et de mise en valeur des monuments patrimoniaux. Car en effet, la majeure partie des financements sont fournis par la collectivité : « L'état définit le champ du patrimoine protégé, il finance une part de sa conservation et garantit le respect de normes de restauration. »⁹⁰

De plus, la conservation du patrimoine doit retrouver sa force matérielle et conceptuelle dans la démocratie. C'est-à-dire qu'elle doit devenir un sujet sociétal d'intérêt, discuté et pratiqué par les citoyens. Dans une passe où le sujet du patrimoine reste une thématique souvent discutée et réservée aux « sachants », la sauvegarde du patrimoine à besoin de toute l'énergie d'une société. Ainsi il faut que les gouvernements agissent auprès de tous et fassent prendre conscience des richesses du patrimoine français mais aussi de sa fragilité.

Bernard Zumthor, ancien Conservateur cantonal et Directeur général du patrimoine à l'Etat de Genève et expert auprès de l'Office fédéral de la culture, exprime cette situation de crise :

90. « Gestion du patrimoine.. La politique du patrimoine. Politiques publiques - repères - vie-publique.fr ». Text, 10 décembre 2013. <http://www.vie-publique.fr/politiques-publiques/politique-patrimoine/gestion/>.

« Depuis plus de deux décennies, la sauvegarde du patrimoine est dans un état inquiétant de fragilisation matérielle et conceptuelle tandis que, dans le même temps, le principe démocratique se trouve affaibli, dans une rhétorique et des pratiques politiques opportunistes, qui le réduisent cyniquement à un simple habillage présentable des projets néo-libéraux, et des post-vérités électorales ».⁹¹

Le double constat établi ici se rapporte à des problématiques auxquelles le gouvernement fait face : la crise de la démocratie représentative et le manque considérable de ressource pour mener à bien la mission de sauvegarde du patrimoine. On a pu étudier précédemment les enjeux potentiels au développement d'une nouvelle façon de gouverner, les enjeux derrière une nouvelle façon de sauvegarder le patrimoine sont tout aussi important. En effet, cette mission de sauvegarde est essentielle pour la société, elle représente intrinsèquement celle de la mémoire collective.

En se concentrant sur le patrimoine bâti, celui-là même joue le rôle de « socle de notre pratique intellectuelle et physiologique (...) du lieu et du temps »⁹², selon les mots de Bernard Zumthor. Le patrimoine représente le témoignage d'un héritage historique et culturelle intrinsèque à chaque société. Selon *Les Principes pour la conservation des biens culturels*, édictés par la Commission fédérale des monuments historiques Suisse(CFHM)⁹³, le patrimoine apparaît comme un « document historique concret » et représente l'un des outils le plus performant pour le « besoin fondamental de mémoire de l'être humain ».

91. Zumthor (Bernard). Patrimoine et démocratie. Intervention au colloque Patrimoine et débats publics : un enjeu citoyen. 24 et 25 novembre 2016. 13 p.

92. Ibid.

93. « Principes pour la conservation du patrimoine culturel bâti en Suisse ». Consulté le 1 juin 2018. <https://www.admin.ch/gov/fr/start/dokumentation/medienmitteilungen.msg-id-12563.html>.

Ce besoin est lié à un sentiment de reconnaissance personnelle et collective au sein d'une civilisation multiculturelle. Elle donne les clefs pour comprendre et vivre au sein d'une société. Cette mémoire, collective ou individuelle, est liée à la conception du monde, à la culture, aux mœurs, aux arts, aux sciences, aux langues, aux pratiques sociales, aux religions, et à d'autres points encore, qui définissent et construisent une société. Il est certain que chaque individu retient ce qu'il souhaite de l'histoire et de la culture. Il forme alors son point de vue, et s'oppose *a fortiori* à celui d'un autre, mais à cela, le patrimoine permet de développer une expérience physique et sensible qui est à la fois « individuelle et collective, (...), connaissance et émotion, partage et vécu personnel, pluralité et singularité, universalité et identité »⁹⁴. C'est dans cette richesse du patrimoine et par sa reconnaissance que « le groupe et l'individu peuvent exprimer et concrétiser leur communauté culturelle et la continuité de leurs destinées d'êtres humains en société »⁹⁵. Bernard Zumthor vient à en conclure que :

« Le patrimoine signifie et atteste la conscience qu'ils ont d'eux-mêmes dans l'universalité de leur humanité, c'est-à-dire à l'opposé de toute forme de rétrécissement identitaire qui réduit le patrimoine à un folklore sentimental et sans horizon. »⁹⁶

Finalement, ce que cherche à faire Bernard Zumthor, c'est de rendre compte de l'importance de la sauvegarde et de la protection du patrimoine, pour tout ce qu'elles induisent au niveau sociétal. Elles font partie du « devoir de mémoire » que chaque individu d'une société se doit d'exercer. Le gouvernement et autres acteurs du patrimoine se doivent donc de trouver des solutions pour pâler aux problématiques financières et trouver des moyens d'intéresser le citoyen à participer au devenir du patrimoine.

94. Bernard Zumthor, op. cit.

95. Ibid.

96. Ibid.

LA PARTICIPATION CITOYENNE, UN AXE DE RÉFLEXION :

Alors que la participation citoyenne apparaissait comme une solution potentielle à la crise démocratique, on a pu voir cette réflexion s'étendre aux problématiques du patrimoine. Des Journées européennes du patrimoine en septembre 2017, dont le thème était celui du Patrimoine et de la Citoyenneté, à l'Assemblée Générale de l'ICOMOS (Conseil international des monuments et des sites) « Patrimoine et démocratie » en novembre 2017 ; un certains nombres d'événements font part de cette « injonction de démocratie participative »⁹⁷ dans les questions de protection et de sauvegarde du patrimoine. Bien sûr, la participation citoyenne n'est qu'une des branches réflexion à avoir été mise en place, mais dans le cadre de l'initiative « 15 lieux à réinventer » c'est celle que nous étudierons.

Pour asseoir ce lien entre démocratie participative et patrimoine, Bernard Zumthor désigne la démocratie comme « la seule organisation sociale et politique (...) qui permet et garantit à tous et à chacun la possibilité de cette double expression dans le temps et dans l'espace (par rapport à l'histoire et à l'universalité) »⁹⁸. Il complète cela en ajoutant qu'il « ne saurait y avoir de véritable conservation du patrimoine sans démocratie »⁹⁹. Ce qu'il développe ici est que la démocratie est par principe le lieu d'expression libre et égalitaire de toutes les identités dans leurs diversités autant que dans leur unité. Par conséquent, si l'on extrapole cette idée à la démocratie participative, elle serait elle aussi le lieu où la réflexion sera la plus riche, la plus à même de trouver des solutions innovantes avec et par les citoyens.

Que ce soit par la mise en place d'une nouvelle loi, ou par celle d'initiatives plus ou moins cohérentes, l'intégration du citoyen aux questions de protection et sauvegarde du patrimoine

97 Tilmont (Michèle). Introduction au colloque Patrimoine et débats publics : un enjeu citoyen. 2016.

98. Bernard Zumthor, op. cit.

99. Ibid.

est aujourd'hui visiblement établie et réfléchi par des organismes compétents (ICOMOS, la Fondation du Patrimoine, l'association Sites et monuments, le gouvernement, etc.) La participation citoyenne au patrimoine est depuis le 7 juillet 2017 reconnue par la loi. La loi relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine (loi LCAP), reconnaît la participation citoyenne aux instances du patrimoine par le biais d'association :

« Les associations sont désormais présentes dans les compositions des trois échelons de commission sur le patrimoine, national, régional et local. Nos associations sont donc maintenant considérées comme des acteurs du patrimoine à part entière. Jusqu'à présent, l'Etat considérait que dans ses commissions, il y avait, à côté de l'administration et des élus, des personnalités qualifiées, et cela suffisait bien. Nous avons fait valoir qu'une personne qualifiée est là pour son expertise, tandis qu'un élu d'association représente la vie démocratique, et des milliers d'adhérents. »¹⁰⁰

Ce que décrit Alexandre Gady, président de Sites et monuments, ici, est que la participation citoyenne est reconnue au travers d'associations « expertes » de la question patrimoniale. Les « milliers d'adhérents » dont il parle sont pour la plupart des adeptes, des convaincus de la cause patrimoniale. Or le rôle, l'objectif, qui doit être tenu par les collectivités est d'inculquer la problématique de sauvegarde du patrimoine à tous, aussi aux autres citoyens « profanes » de la cause patrimoniale. « Pour ce qui est d'associer le public aux décisions, tel que le prévoient la Convention d'Aarhus et la Charte de l'environnement, qui a été inscrite dans notre Constitution, la France a encore des progrès à faire ! »¹⁰¹

100. « Les associations sont des acteurs du patrimoine à part entière », La Gazette des Communes. Consulté le 3 avril 2018. <http://www.lagazettedescommunes.com/493044/les-associations-sont-des-acteurs-du-patrimoine-a-part-entiere/>.

101. Ibid.

D'autres initiatives du gouvernement ont pu voir le jour dans une tentative de développement de la participation citoyenne alliée à la sauvegarde du patrimoine. Plus ou moins douteux, le gouvernement de Emmanuel Macron accompagné de Stéphane Bern, a lancé un « Loto du patrimoine » qui aura lieu en septembre 2018. Le processus encore flou semble avoir pour objectif d'utiliser un mécénat populaire pour sauver le patrimoine en péril, utilisant ce que je considère comme un fléau par beaucoup : l'engouement pour les jeux à gratter. Dans ce mécanisme de financement somme toute discutable, la contribution du citoyen n'est pas que financière ou presque : ils peuvent signaler un bâtiment présentant un intérêt patrimonial et dont la conservation leur paraît nécessaire. La sélection est ensuite établie par les services de l'Etat, donc la part de décision donnée au citoyen reste maigre. Finalement, c'est 269 « monuments en péril » qui ont été sélectionnés, un nombre conséquent d'édifices à traiter, ce qui questionne l'efficacité d'un tel mécanisme de financement.¹⁰²

Par ailleurs, la participation financière citoyenne a déjà, et est toujours développée sous la forme de donation. La Fondation du Patrimoine par exemple propose des appels à projet qui, par la suite, sont proposés aux dons sur la plateforme internet de la fondation. Une série d'autres associations ou d'établissements publics à caractère administratif comme le Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres, font appels à ces donations pour protéger ou sauvegarder le patrimoine, culturel comme naturel.

102. « Création d'un loto du patrimoine - Ministère de la Culture ». Consulté le 29 mai 2018.
<http://www.culture.gouv.fr/Presse/Communiqués-de-presse/Creation-d-un-loto-du-patrimoine>.

Enfin si nous nous replongeons dans les exemples de participation citoyenne développés dans la première partie, on peut dire qu'il existe déjà une participation citoyenne sur le patrimoine, elle « se décline le plus souvent en réaction à des projets : projet de classement, projet de démolition, projet de transformation, de mise en valeur, encore pour l'essentiel à l'initiative de l'État »¹⁰³. Effectivement, le patrimoine reste confié à des experts comme le rappelle Michèle Tilmont¹⁰⁴ : « la spécificité du patrimoine apparaît justifier des procédures d'expertises de la part de multiples commissions consultatives de « sachants », la décision finale relevant des plus hauts niveaux de l'État. Elles excluent de fait une expression directe de la société civile ».¹⁰⁵

103. Tilmont (Michèle). Introduction au colloque Patrimoine et débats publics : un enjeu citoyen. 2016.

104. Michèle Tilmont est architecte, urbaniste et administratrice du Conseil International des Monument et des Sites en France (ICOMOS).

105. Ibid

ENJEUX ET LIMITES :

C'est dans ce contexte de crise et de démarches actives que l'initiative « 15 lieux à réinventer » se démarque et apparaît comme une nouvelle expérience, une nouvelle démarche expérimentale où le projet citoyen est une proposition pour le devenir d'un lieu. En effet, c'est par la réalisation citoyenne que la reconversion d'usage doit potentiellement prendre forme. Bien que la sauvegarde du patrimoine ne soit que très indirectement liée aux intentions premières de cette démarche, cette reconversion d'usage représente des enjeux et des limites intrinsèquement liés à la sauvegarde du patrimoine.

Dans un premier temps, les enjeux et limites découlent de l'initiative comme « utilisatrice » du patrimoine.

Tout d'abord, dans le contexte actuel du patrimoine, ce type d'initiative représente un enjeu didactique pour la sauvegarde du patrimoine. Utilisant le patrimoine comme support de projet, le processus établi autour doit inculquer l'importance de la sauvegarde et de la protection du patrimoine aux citoyens.

Le sondage sur « Les Français et le patrimoine de proximité »¹⁰⁶ réalisé en 2016, a révélé « un véritable intérêt des Français pour leur patrimoine : 67% d'entre eux jugeraient plutôt urgent de s'occuper de la protection, de l'entretien et de la restauration du patrimoine ».¹⁰⁷ Cependant, l'état détérioré du patrimoine semble dire le contraire ou du moins exprime que cet intérêt se limite aux paroles. Il faut qu'il se transforme en actions.

C'est pourquoi ce type d'approche active du patrimoine, représente une possibilité pour intéresser les citoyens à agir sur le patrimoine. C'est par le projet citoyen que doivent être initiées la sauvegarde et la protection du patrimoine. C'est aussi essentiellement une mission des pouvoirs organisateurs que d'expliquer et d'instruire les citoyens sur le patrimoine nantais.

106. Étude de la Caisse d'épargne pour la Fondation du Patrimoine en partenariat avec Opinionway sur « les Français et le patrimoine de proximité », réalisée auprès d'un panel de 1045 personnes interrogées en janvier 2016 et présentée le 23 février 2016.

107. « Les Français, attachés à leur patrimoine de proximité ». Courrier des maires (blog). Consulté le 3 juin 2018. <http://www.courrierdesmaires.fr/59610/les-francais-attaches-a-leur-patrimoine-de-proximite/>.

Cette approche permet aussi de redéfinir ce qui est considéré comme patrimoine aux yeux des publics. En effet, pour la majorité, ce qui est considéré comme du patrimoine reste défini sous le terme « monuments historiques » ou sous un label type Patrimoine mondial de l'UNESCO. Seulement, il faut aussi considérer la sauvegarde et la protection du « petit » patrimoine, celui qui n'a comme sphère d'influence qu'un quartier, qu'un village. Car, tout comme les monuments historiques, ces biens conservent une mémoire collective, des traces de l'histoire. La définition de la notion de patrimoine donnée par Michel Vernières¹⁰⁸ exprime cette association globale :

« Il s'agit de biens, matériels ou immatériels, dont l'une des caractéristiques essentielles est de permettre d'établir un lien entre les générations, tant passées que futures. Le patrimoine est donc lié à un héritage à transmettre, issu de l'histoire, plus ou moins ancienne, du territoire étudié. Le patrimoine, en ce sens, a nécessairement une dimension collective. Sa conservation relève donc de l'intérêt général. »¹⁰⁹

On peut aussi citer les autres chiffres du sondage, « 90% d'entre eux – les personnes sondées – estimeraient que le patrimoine fait partie intégrante de notre identité culturelle et permet de transmettre la mémoire, qu'il constitue un enjeu économique pour le tourisme en France et qu'il contribue au rayonnement de la France dans le monde. » Cela traduit une volonté qu'il faut utiliser pour sauver le patrimoine, « petit comme grand ». ¹¹⁰

Ensuite, cette initiative représente un enjeu ou plutôt une expérience de popularisation du patrimoine. Ce qui est sous-entendu derrière le mot « popularisation » est un double sens.

Dans un sens, cette initiative permet de faire connaître au plus grand

108. Michel Vernières est un économiste politique français. Il est membre du Laboratoire d'économie sociale, unité du CNRS et du GEMDEV, Groupement d'équipes travaillant sur l'économie mondiale et le développement, et professeur de sciences économiques à l'Université de Paris I Panthéon-Sorbonne (en 1995, émérite en 2011).

109. Vernières, Michel. « La contribution du patrimoine au développement local : enjeux et limites de sa mesure », 2012. <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00671494/document>.

110. Courrier des Maires, op. cit.

nombre un patrimoine parfois inconnu. Elle leur donne une visibilité et une valeur prononcées : on cherche à les « exploiter » on ne les laisse pas à l'abandon.

Dans un autre sens, cette démarche vient à démocratiser l'approche du patrimoine. Comme l'explique Michèle Tilmont, le patrimoine est réservé aux « sachants » et il exclut « une expression directe de la société civile ». La démarche permet ici aux citoyens « profanes » de prendre les clefs du patrimoine nantais, sans accompagnement d'un expert de la question patrimoniale. Cependant, il faut rappeler que l'intégrité du bâtiment ne doit pas être touchée, donc les possibilités d'agir restent limitées. Règle qui d'ailleurs permet de contrôler et d'assurer que les projets n'outragent pas les sites mis à disposition.

En fin de compte cette initiative « 15 lieux à réinventer avec les Nantais », représente une expérience qui, potentiellement, pourrait s'avérer être un cap vers la démocratisation de la question du devenir du patrimoine. Seulement il faudrait justifier ces interventions citoyennes face à l'importance du sujet patrimonial et étudier les résultats, les projets proposés. Florence Paulhiac¹¹¹ explore des éléments de réponse justifiant cette participation. Elle explique que :

La « participation des citoyens à la gestion d'ensembles patrimoniaux peut se justifier, au moins du point de vue théorique, par la nature du patrimoine urbain. En effet, ce patrimoine est généralement présenté comme un bien culturel majeur pour la communauté locale, une richesse historique dont la mise en valeur mais aussi la transmission aux générations futures sont des impératifs d'intérêt général. Ces qualités font des biens patrimoniaux des biens collectifs dont on peut supposer que la gestion relève autant des savants du patrimoine que des politiques et des populations globales. »¹¹²

111. Florence Paulhiac est professeure au Département d'études urbaines et touristiques (ESG UQAM) depuis le 1er décembre 2011, et fut Maître de Conférences à l'Institut d'urbanisme de Grenoble (2005-2011).

112. Paulhiac, Florence. « Espace public/Espace patrimonial : le rôle des citoyens dans la gestion du patrimoine local : Le cas de l'aménagement du Vieux-Montréal et du Vieux-Port de Montréal », In *Habiter le patrimoine : Enjeux, approches, vécu*, édité par Maria Gravari-Barbas, 315-31. Géographie sociale. Rennes: Presses universitaires de Rennes, 2013. <http://books.openedition.org/pur/2255>.

C'est une justification théorique certes, mais qui montre que ce projet expérimental, qui peut s'avérer aussi périlleux, peut devenir une piste pour le devenir du patrimoine nantais et du patrimoine en général. La nécessité d'un accompagnement pour la gestion et la pratique du patrimoine sous-tend tout de même l'évolution de cette initiative vers une pratique citoyenne totale.

Dans un second temps, c'est l'utilisation du patrimoine qui représente un atout pour le bon déroulement de la démarche participative.

En effet, il apparaît que le patrimoine est vecteur de participation. Il est déjà connu pour être un vecteur de tourisme. Représentant un support particulier, presque inédit, de projet, le patrimoine permet d'assurer une popularité et une participation des citoyens à l'initiative « 15 lieux à réinventer ». Cette hypothèse est corroborée par les chiffres issus des sondages énoncés auparavant. Des indices apparaissent aussi au sein même de la démarche présentée dans ce mémoire : lors de la rencontre entre les porteurs d'inspiration et les porteurs de projet du 11 décembre 2017 : chaque sites étaient représentés sous la forme de panneaux sur lesquels les porteurs de projets pouvaient venir inscrire leurs projets. Le nombre de projets déposés sur les espaces du patrimoine bâti était considérable par rapport aux « espaces verts » ou autres lieux de l'espace publics. Donc cela révèle bien un intérêt pour le patrimoine et montre que celui-ci est un atout substantiel pour cette initiative et pour d'autres initiatives futures.

Ensuite, le patrimoine représente un potentiel en matière de développement local et du territoire. Michel Vernières définit le patrimoine comme une « ressource assez spécifique, qui est, de plus en plus dans de nombreux territoires, considérée comme un atout important pour leur développement »¹¹³. Il l'accompagne d'une

113. Michel Vernières, op. cit. p.1

définition de la notion de développement, tirée des rapports annuels du PNUD (Programme des Nations Unies pour le Développement) : « la transformation des structures productives et sociales qui permettent une progression cumulative et durable des ressources disponibles pour le bien-être de l'ensemble de la population ».¹¹⁴

La ressource que l'on étudie ici est le patrimoine et plus particulièrement le patrimoine public. Cela induit qu'il profite à tous, qu'il relève de l'intérêt général et donc produit un développement dans l'intérêt de tous. Les possibilités résultant de cette initiative sont des projets citoyens, supportés par le patrimoine.

L'initiative « 15 lieux à réinventer » a pour objectif la mise en place de projets dans ces lieux. Il y a là donc un double « service rendu » : d'un côté c'est une aubaine pour ces édifices voués à l'abandon d'être réinvestis par des projets citoyens, qui leur redonneront une visibilité auprès du grand public. Et dans l'autre côté, le support patrimonial permet de donner lieu et visibilité à ces projets. Ces sites vont permettre aux citoyens d'avoir une « adresse » pour leur projet.

Il n'y a aucun cahier des charges programmatique qui spécifie la portée et la destination que doit avoir les projets réalisés. Donc on ne peut réfléchir à partir de la programmation des projets. Seulement, les attentes des habitants et riverains des différents quartiers sont présentées aux porteurs de projet. Si les projets en prennent part, il y aura de forte chance qu'il y ait un développement humain autour. Et comme l'indique Michel Vernières, « le développement humain se caractérise par la progression de la participation des personnes à la vie sociale du territoire. En ce domaine, la présence d'un patrimoine, même modeste, est un puissant facteur de vie sociale. »¹¹⁵ Donc le couplage des « énergies » peut amener un développement local significatif pour les quartiers. Tout comme on pourrait espérer un développement potentiel à l'échelle du territoire. Ce seront les prochaines années qui nous le diront.

114. Ibid.

115. Michel Vernières, op. cit. p.10

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

On peut ajouter que le patrimoine peut permettre le développement de projets nouveaux, c'est ce que décrit Emmanuelle Bonerandi¹¹⁶ : « le patrimoine peut constituer un ferment d'innovation. Il ne déroge pas à une approche globale et peut peut-être posséder l'atout supplémentaire d'être collectivement partagé ». ¹¹⁷ La limite qu'il faut alors surveiller au niveau des projets, mais qui normalement ne devrait apparaître si les pouvoirs publics exercent correctement leur rôle d'acteur organisateur, c'est le repli sur soi¹¹⁸. C'est-à-dire des projets voulus non pas dans l'intérêt de tous mais dans celle d'une communauté.

Finalement dans ce type d'initiative, les pouvoirs publics doivent avoir confiance dans l'expertise profane et populaire des citoyens. Pour la plupart, ils ont une expertise d'usage et non d'histoire. Cela représente une limite qu'il faut surveiller. En effet, il sera nécessaire d'avoir des citoyens qui sont à la mesure de la question patrimoniale. Il n'existe pas de définition propre et directe de ces individus. Mais il faudra tout de même contrôler l'approche et l'utilisation que les porteurs de projet auront face à la question du patrimoine. Le patrimoine mérite une attention particulière.

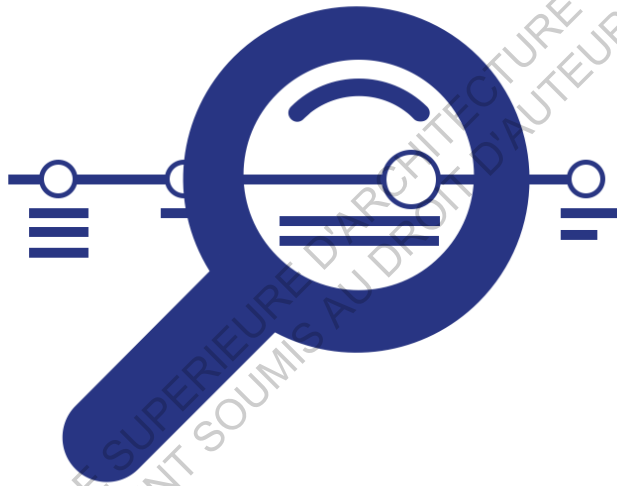
Bien que « la législation n'encourage pas particulièrement les projets permettant la réutilisation des monuments historiques, qui constitueraient pourtant un moyen d'assurer leur conservation, tout en les faisant vivre et en favorisant leur ouverture au public »¹¹⁹ ; cette « pratique citoyenne », ce nouveau type de participation, liée à une création citoyenne pourrait mener vers une émergence de projet nouveaux pouvant aider à la sauvegarde du patrimoine.

116 Emmanuelle Bonerandi était une géographe, décédée en 2011. Elle a écrit de nombreux articles sur la cartographie et le territoire.

117 Bonerandi (Emmanuelle). « Le recours au patrimoine, modèle culturel pour le territoire ? » Géocarrefour 80, n°vol. 80/2 (1 avril 2005) : 91-100. <https://doi.org/10.4000/geocarrefour.991>.

118. Ibid.

119. « Projet de loi de finances pour 2017 : Culture : patrimoines, transmission des savoirs ». Consulté le 10 juin 2018. <http://www.senat.fr/rap/a16-144-21/a16-144-213.html>.



MISE EN ŒUVRE D'UN PROCESSUS EN EXPÉRIMENTATION :

Lecture du processus participatif.

Dans cette partie, il est développé une lecture du processus mis en place pour cette initiative, avec une tentative de mise en perspective par rapport aux clefs de compréhension et d'analyse développées précédemment. La lecture va s'effectuer au fil des différentes phases de l'initiative participative « 15 lieux à réinventer ».

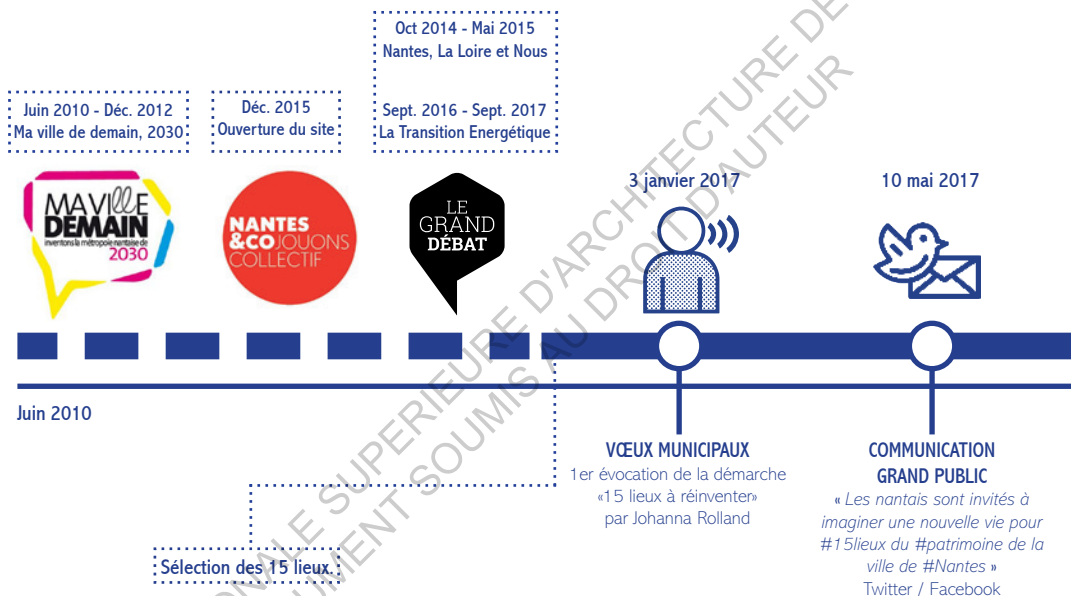
Cité précédemment, l'initiative « 15 lieux à réinventer » apparaît dans la continuité d'autres démarches participative. Alors que la concertation du Grand Débat sur la Transition Énergétique est encore en cours, les pouvoirs locaux prépare une nouvelle expérience participatives.

Au début de l'année 2017 que Johanna Rolland évoque pour la première fois cette initiative et donne une première esquisse. Elle cite néanmoins des sites caractéristiques qui seront les supports de projet. Pendant le premier semestre de l'année, cette initiative reste qu'une évocation de la part de Johanna Rolland. Énoncée mais pas encore détaillée, elle peut apparaître comme un outil politique utilisé pour stimuler et conforter les citoyens sur les actions engagées par les pouvoirs publics. Surtout qu'en ce début d'année 2017, Johanna Rolland doit établir son point de mi-mandat. Temps important de communication dans la temporalité d'un mandat, à ne pas manquer pour mettre toutes les chances de son côté pour un futur mandat.

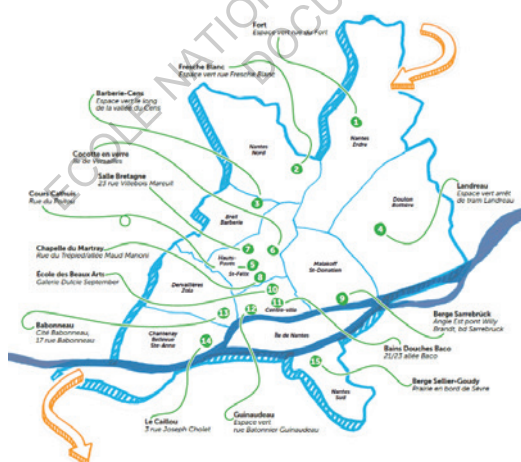
Il faudra attendre le 10 mai 2017, pour voir la première communication sur l'initiative. Celle-ci étame donc le début du processus. Dès lors, la ville de Nantes va inonder les réseaux sociaux de communication. Fort de leur expérience avec les démarches participatives précédentes, les outils numériques sont utilisés pour étamer la première étape du projet : recueil des inspirations individuelles. En attendant le début du recueil, les services de communication de la ville vont mettre en avant l'initiative et chaque lieu des 15 retenus. De manière immatérielle par des communications individuelles (pour chaque lieu) sur les réseaux sociaux Facebook et Twitter et sur la plateforme *nantesco.fr*, créée spécialement pour le dialogue citoyen. Et de manière matérielle par des affichages sur des panneaux publicitaires dans l'ensemble de la ville. C'est par une communication forte que la démarche est entreprise.

Une question reste en suspens : comment et sur quels critères ont été sélectionnés les 15 lieux ? En prenant l'exemple du Square Fleuriot-de-Langle, il semble regrouper tous les critères pour faire l'objet d'une consultation ou d'une réflexion citoyenne. Alors que qu'ils prônent la co-construction, ce site patrimonial est mis à disposition pour un projet privé d'immeuble commercial.

PHASE I : INITIATION DU PROCESSUS PARTICIPATIF



Sélection des 15 lieux



La seconde phase du processus participatif se déroule pendant l'été 2017. Deux temps importants émanent de cette phase : le recueil des rêves et envies des citoyens sur chaque lieu et les rencontres du 23 septembre 2017 pour la visite des lieux et l'atelier de création collective des cahiers d'inspiration citoyenne.

Pour une durée proche de deux mois, sur la période estivale de surcroît, le nombre de contribution reste relativement conséquent. Force de la dématérialisation des réseaux sociaux, la stratégie d'utiliser les outils numériques semble donc cohérente.

Des rêves les plus fous, aux avis les plus « rabat-joies », les contributions sont diversifiées mais tout de même réparties majoritairement sur les sites bâtis¹²⁰. Certaines esquisses de propositions de projet apparaissent aussi aux vues des rencontres du 23 septembre. La répartition des contributions révèle déjà une énergie créative portée vers le patrimoine. Cela montre une force qu'à le patrimoine nantais pour endiguer une participation citoyenne.

Les contributions individuelles sont relevées par les services organisateurs de la ville pour élaborer une retranscription de ces envies et avis, et donner une matière première pour les ateliers du 23 septembre.

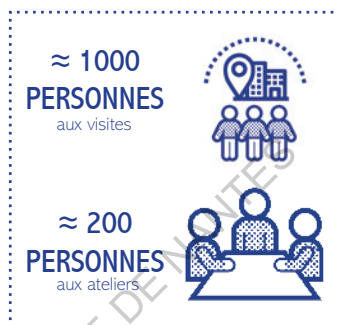
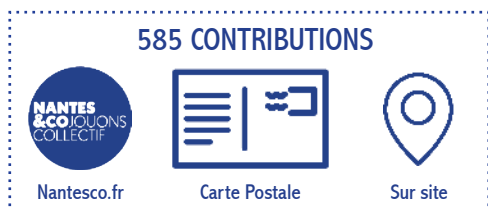
À la rentrée, le rapport du débat sur la Transition Énergétique est rendu et laisse place à la première étape de rencontre et de partage entre les citoyens intéressés par l'initiative. Ainsi, des visites des lieux sont organisées et tenues par des médiateurs spécialisés le 23 septembre au matin. Environ 1000 personnes vont participer à ces visites. L'après-midi, ce sont des ateliers qui sont organisés pour concevoir collectivement les cahiers d'inspiration qui seront parties prenantes dans les orientations voulues pour les lieux.

Cette première rencontre représente un moment clef de sociabilité et d'implication des citoyens dans une réflexion collective sur des objets d'intérêt général : «ça crée du lien entre les gens qui habitent un quartier, le fait de s'investir et puis d'apporter leurs idées».¹²¹ Le travail effectué est ensuite retranscrit et présenté dans les cahiers des charges de chaque site.

120. Nantes, Ville de. « 15 lieux à réinventer ». Consulté le 18 décembre 2017. <https://www.nantesco.fr/15lieux>.

121. Ville de Nantes. 15 lieux à réinventer : Nantes sollicite la créativité des citoyens. Consulté le 18 décembre 2017. https://www.youtube.com/watch?time_continue=12&v=Mzr1pBfTdn0.

PHASE II : INFORMATION - CONSULTATION - INSPIRATION



RECUEIL DES CONTRIBUTION INDIVIDUELLE

Recueil des rêves et envies des citoyens sur chaque lieux.

Travail préparatoire pour l'organisation des ateliers.

(axes à suivre, matière à débat, etc.)

Juin 2017

15 août 2017

23 septembre 2017

Sept. 2017

VISITES & ATELIER

MATIN

Visites libre des lieux
ou

Visites selon 4 parcours thématiques,
accompagnés de médiateurs, architectes,
paysagistes et urbanistes.

APRES - MIDI

Ateliers citoyens d'élaboration collective et
créative de **cahiers d'inspiration** pour chaque site.
Travail basé sur les contributions de l'été.

Cahier d'inspiration citoyenne :

Traduit l'« expertise d'usage » des usagers,
habitants et riverains.

Travail avec des spécialistes et
avec les équipes de quartier.
Texte, collage, présentation.

**15 lieux
à réinventer**

Bains-douches Baco

Augustin Thia

LE QUARTIER

ANCIEN

LE LIEU

IL FAUT penser à son environnement

BIEN PLACÉ

SOULONNE

FEU

CONVIVIAL

IL FAUT penser à son environnement

BIEN PLACÉ

SOULONNE

FEU

CONVIVIAL

IL FAUT penser à son environnement

BIEN PLACÉ

SOULONNE

FEU

CONVIVIAL

IL FAUT penser à son environnement

BIEN PLACÉ

SOULONNE

FEU

CONVIVIAL

IL FAUT penser à son environnement

BIEN PLACÉ

SOULONNE

FEU

CONVIVIAL

IL FAUT penser à son environnement

BIEN PLACÉ

SOULONNE

FEU

CONVIVIAL

IL FAUT penser à son environnement

BIEN PLACÉ

SOULONNE

FEU

CONVIVIAL

IL FAUT penser à son environnement

BIEN PLACÉ

SOULONNE

FEU

CONVIVIAL

IL FAUT penser à son environnement

BIEN PLACÉ

SOULONNE

FEU

CONVIVIAL

IL FAUT penser à son environnement

BIEN PLACÉ

SOULONNE

FEU

CONVIVIAL

IL FAUT penser à son environnement

BIEN PLACÉ

SOULONNE

FEU

CONVIVIAL

IL FAUT penser à son environnement

BIEN PLACÉ

SOULONNE

FEU

CONVIVIAL

IL FAUT penser à son environnement

BIEN PLACÉ

SOULONNE

FEU

CONVIVIAL

IL FAUT penser à son environnement

BIEN PLACÉ

SOULONNE

FEU

CONVIVIAL

IL FAUT penser à son environnement

BIEN PLACÉ

SOULONNE

FEU

CONVIVIAL

IL FAUT penser à son environnement

BIEN PLACÉ

SOULONNE

FEU

CONVIVIAL

IL FAUT penser à son environnement

BIEN PLACÉ

SOULONNE

FEU

CONVIVIAL

IL FAUT penser à son environnement

BIEN PLACÉ

SOULONNE

FEU

CONVIVIAL

IL FAUT penser à son environnement

BIEN PLACÉ

SOULONNE

FEU

CONVIVIAL

IL FAUT penser à son environnement

BIEN PLACÉ

SOULONNE

FEU

CONVIVIAL

IL FAUT penser à son environnement

BIEN PLACÉ

SOULONNE

FEU

CONVIVIAL

IL FAUT penser à son environnement

BIEN PLACÉ

SOULONNE

FEU

CONVIVIAL

IL FAUT penser à son environnement

BIEN PLACÉ

SOULONNE

FEU

CONVIVIAL

IL FAUT penser à son environnement

BIEN PLACÉ

SOULONNE

FEU

CONVIVIAL

IL FAUT penser à son environnement

BIEN PLACÉ

SOULONNE

FEU

CONVIVIAL

IL FAUT penser à son environnement

BIEN PLACÉ

SOULONNE

FEU

CONVIVIAL

IL FAUT penser à son environnement

BIEN PLACÉ

SOULONNE

FEU

CONVIVIAL

IL FAUT penser à son environnement

BIEN PLACÉ

SOULONNE

FEU

CONVIVIAL

IL FAUT penser à son environnement

BIEN PLACÉ

SOULONNE

FEU

CONVIVIAL

IL FAUT penser à son environnement

BIEN PLACÉ

SOULONNE

FEU

CONVIVIAL

IL FAUT penser à son environnement

BIEN PLACÉ

SOULONNE

FEU

CONVIVIAL

IL FAUT penser à son environnement

BIEN PLACÉ

SOULONNE

FEU

CONVIVIAL

IL FAUT penser à son environnement

BIEN PLACÉ

SOULONNE

FEU

CONVIVIAL

IL FAUT penser à son environnement

BIEN PLACÉ

SOULONNE

FEU

CONVIVIAL

IL FAUT penser à son environnement

BIEN PLACÉ

SOULONNE

FEU

CONVIVIAL

IL FAUT penser à son environnement

BIEN PLACÉ

SOULONNE

FEU

CONVIVIAL

IL FAUT penser à son environnement

BIEN PLACÉ

SOULONNE

FEU

CONVIVIAL

IL FAUT penser à son environnement

BIEN PLACÉ

SOULONNE

FEU

CONVIVIAL

IL FAUT penser à son environnement

BIEN PLACÉ

SOULONNE

FEU

CONVIVIAL

IL FAUT penser à son environnement

BIEN PLACÉ

SOULONNE

FEU

CONVIVIAL

IL FAUT penser à son environnement

BIEN PLACÉ

SOULONNE

FEU

CONVIVIAL

IL FAUT penser à son environnement

BIEN PLACÉ

SOULONNE

FEU

CONVIVIAL

IL FAUT penser à son environnement

BIEN PLACÉ

SOULONNE

FEU

CONVIVIAL

IL FAUT penser à son environnement

BIEN PLACÉ

SOULONNE

FEU

CONVIVIAL

IL FAUT penser à son environnement

BIEN PLACÉ

SOULONNE

FEU

CONVIVIAL

IL FAUT penser à son environnement

BIEN PLACÉ

SOULONNE

FEU

CONVIVIAL

IL FAUT penser à son environnement

BIEN PLACÉ

SOULONNE

FEU

CONVIVIAL

IL FAUT penser à son environnement

BIEN PLACÉ

SOULONNE

FEU

CONVIVIAL

IL FAUT penser à son environnement

BIEN PLACÉ

SOULONNE

FEU

CONVIVIAL

IL FAUT penser à son environnement

BIEN PLACÉ

SOULONNE

FEU

CONVIVIAL

IL FAUT penser à son environnement

BIEN PLACÉ

SOULONNE

FEU

CONVIVIAL

IL FAUT penser à son environnement

BIEN PLACÉ

SOULONNE



Visites des lieux avec médiation.



Atelier de réflexion collective.

La troisième phase de la démarche représente une phase «tampon » pendant laquelle les services organisateurs vont rédiger les cahier des charges portant les règles induites par les lieux mais aussi par les volontés citoyennes recueillies pendant la seconde phase. La divulgation de ces cahiers des charges marquera le lancement de l'appel à projet, le 10 novembre 2017. Le cahier des charges va représenter le document officiel pour le lancement de la démarche projectuelle. Ainsi il regroupe un certain nombre d'informations essentielles au bon déroulement de l'appel à projet.

Ce document est introduit par un édito de Johanna Rolland, qui rappelle le jeu politique derrière cette initiative : « Je veux construire avec vous, et avec les Nantaises et les Nantais, une nouvelle vie pour ces lieux. (...) Ils nous appartiennent collectivement.»¹²² On peut lire derrière cela une recherche de relations, de dialogue avec les citoyens nantais. Le projet est exprimé comme support de dialogue, comme terrain d'entente et de « co-construction » entre pouvoirs publics et citoyens. C'est bien ce que Michel Bourdinot, chef de projet « 15 lieux à réinventer » a pu exprimer lors d'un entretien le 8 novembre 2017 :

« C'est ce qui est intéressant dans ces rencontres, c'est vrai dans ce projet là, c'est vrai globalement sur le dialogue citoyen ; c'est qu'il y a des gens qui parfois viennent assez légitimement à des réunions en disant « voilà, je ne suis pas content de ce que vous faites », mais petit à petit qu'on essaye de aussi de faire avec les citoyens c'est de leur dire « on ne peut pas tout faire ». À la fois on partage, on co-construit, mais ça veut dire qu'on partage la responsabilité de faire. Autant sur des sujets, c'est bien l'administration ou à la collectivité de faire, autant sur d'autres et bien allez-y! Vous avez un projet, on peut peut-être bien vous soutenir, vous aider.»¹²³

À noter que la responsabilité des porteurs de projets est en jeu.

122. Ville de Nantes, « Cahier des charges : Appel à projet, Site des Bains-Douches Baco », Nantes, novembre 2017, 26 p.

123. Michel Bourdinot, entretien le 8 novembre 2017.

PHASE III : REGLEMENT - LANCEMENT DES CANDIDATURES

CAHIER DES CHARGES

Edito et rappels sur l'appel à projet
Récolte des inspirations individuelles
Résultats des ateliers
Indication sur les lieux :
Histoire
Surface disponible
Disponibilité
Atouts / Contraintes
Contact
Documents graphiques

DOSSIER CANDIDATURE

Questionnaire avec rédaction

Lettre de motivation
Contact référent
Personnes associées
Coopérations & partenariat
Titre
« Notre projet c'est ... »
« Ce lieu est idéal car ... »
Compréhension des inspirations citoyennes
Étapes clefs du projet
Modèle économique envisagé
« Notre projet sera une réussite si ... »

REDACTION DES CAHIERS DES CHARGES

A partir des cahier d'inspiration citoyenne et des caractéristique de chaque lieu.

17 octobre 2017



Création du groupe Facebook
«15 lieux à réinventer : groupe de discussion»

Espace d'interaction et de partage
entre les porteurs de projet.



248
PERSONNES
inscrit.e.s
(le 09.06.18)

10 novembre 2017



LANCEMENT DE L'APPEL A PROJET
Sous la forme de dossier de candidature
similaire pour chaque site.



Nantes & Co a changé la description.

Admin · 17 octobre 2017

Un espace d'échanges d'idées et d'inspirations autour des 15 lieux à réinventer. Porteurs de projets, d'une idée ou simplement curieux, ce groupe est fait pour tous ceux et toutes celles qui sont motivé.e.s par la transformation de ces lieux appartenant au patrimoine nantais.

> Jusqu'à fin septembre, les Nantais.es ont partagé leurs idées et leurs inspirations. Dès novembre 2017 et jusqu'au 31 janvier 2018, chacun peut proposer un projet.

> Groupe d'échanges et de conseils, les échanges doivent avoir lieu en toute amitié et dans le respect de chacun et de chaque projet.

> Si vous avez des questions plus précises concernant la FAQ ou l'un des lieux, merci de créer une « contribution » sur <https://www.nantesco.fr/15lieux>.

J'aime

Commenter

Ensuite, c'est l'objectif perçu par les collectivités locales qui est exprimé. « L'objectif : inventer ensemble la ville de demain en misant résolument sur la créativité collective, dans tous les quartiers nantais »¹²⁴. Je ne sais pas si c'est par cette initiative que la « ville de demain » éclora ; c'est néanmoins une nouvelle manière d'envisager les projets publics pour résoudre les problématiques d'aujourd'hui et de demain, avec les citoyens.

La temporalité des projets est ensuite citée, sans véritable assurance : « (...)inventer un nouvel usage temporaire, voire pérenne à terme»¹²⁵. Ils expliquent ici que les projets sont temporaires, sans notion aucune d'une durée quelconque (six mois, un an, deux ans,...?) Il est tout de même énoncé une possibilité de pérennité qui laisse inquisitif concernant l'assurance que peuvent avoir les porteurs de projets de ne pas avoir mis leur énergie, leur temps et sûrement leur argent dans la création d'un projet qui aura qu'une finalité temporaire.

Lors de l'entretien avec Michel Bourdinot, la question de la temporalité reste encore vague : « Donc on est vraiment sur l'idée d'occuper des lieux de façon temporaire, enfin temporaire assez long, ce n'est pas non plus éphémère. [V: On est sur quelques années minimum ?] Oui, oui.» Il faudra donc surveiller le comportement des pouvoirs publics face aux porteurs de projet dans les mois suivant la mise en œuvre. Vérifier que cette initiative ne soit pas qu'un outil politique mais une réelle opportunité de développement d'un projet et du quartier.

Il nous est donné ensuite des informations concernant les choix exécutés et les critères pour la sélection des lieux. Les critères sont définis par la disponibilité, l'accessibilité et l'aménité minimum¹²⁶. Ce sont des éléments de réponse par rapport au questionnement qui était posé sur la sélection des sites. Cependant, cela n'explique pas l'exclusion de sites comme le Square Fleuriot-de-Langle, des sites stratégiques où il serait intéressant d'y développer un projet citoyen.

124. Ville de Nantes, « Cahier des charges : Appel à projet, Site des Bains-Douches Baco ». Nantes, novembre 2017, 26 p.

125. Ibid.

126. Ibid.

Par la suite, il est décrit une intention positive pour garantir une mixité des projets et *a fortiori* des acteurs : « La diversité de biens a été recherchée, afin de garantir une diversité de projets, et une répartition des biens dans les différents quartiers de Nantes. »¹²⁷

Néanmoins, il est considéré par les pouvoirs publics que ces sites représentent des contraintes techniques, patrimoniales ou urbaines qui sont modérées¹²⁸. Prenons l'exemple des Bains-Douches allée Baco. Ils sont aujourd'hui méconnus mais représentent une trace et une histoire non négligeables. C'est ce que rappelle l'association COBADOU¹²⁹ (Comité des Bains-Douches) depuis plusieurs années, prônant la mise en valeur de cet édifice et de son histoire. De plus, ce bâti représente un nœud urbain stratégique pour le quartier des Olivettes - Madeleine Champs-de-Mars, c'est le point d'entrée Nord du quartier. Cette exemple montre bien la mesure avec laquelle il faut tout de même considérer les lieux choisis. Ils peuvent représenter de véritable enjeux pour le territoire et pour les quartiers.

Après cette description de l'initiative, sont présentés les informations relatives aux conditions d'éligibilité et de recevabilité, au déroulement et aux règles et points relevés par les citoyens.

La participation est voulue pour tous les citoyens nantais et nantaises, association et entreprise de l'économie sociale et solidaire. Il n'est pas spécifié de limite géographique, d'âge, etc. Néanmoins il est demandé que le porteur de projet puisse « assurer la réalisation, la gestion et le fonctionnement de son projet »¹³⁰. Pour les projets, il est notifié que « la seule condition à respecter étant de se conformer au présent cahier des charges de l'appel à projet »¹³¹, mais il faudra aussi respecter le PLU. Ce qui représente un règlement juste et typique. Par contre, une contrainte est ajoutée : il faudra remettre en état les lieux après la période de mise à disposition, sauf accord préalable. Elle ne représente pas une facilité pour la mise en œuvre de projet. Le Cahier des charges est clôturé par la retranscription des volontés citoyennes (les orientations à suivre sur chaque site) et des indications sur chaque lieu (cf frise p. 94).

127. Ibid.

128. Ibid.

129. COBADOU. « Bains & Lavoirs de Nantes ». Consulté le 3 juin 2018. <https://cobadou.wordpress.com/>.

La quatrième phase est la phase de dépôt des dossiers de candidature, durant laquelle on assiste à des moments de rencontres et de partage. La candidature est ouverte du 11 novembre 2017 au 31 janvier 2018.

« Cette étape représente un temps important dont peut émerger des rencontres, des actes de coopération et de partage pour la rédaction des formalités de candidature. Une soirée de rencontre entre les porteurs de projets est organisé par les organisateurs le 11 décembre 2017, dans les locaux du Lieu Unique. « Cette rencontre autour des porteurs d'inspirations et porteurs de projets permettra d'échanger librement autour des lieux, des inspirations et des projets. C'est aussi le bon moment pour rejoindre l'aventure et s'associer pour partager des envies de projets communs. »¹³⁰

Cette soirée ouverte à tous et organisée un mois après lancement des dépôts de projet, permet de prendre une première mesure de la participation citoyenne. Une centaine de personnes y participent mêlant porteurs de projet et citoyens intéressés. Un système de cimaise est mis en place pour y déposer ses envies de projet, ses avis et des « cartes d'identité » avec ses coordonnées si l'on souhaite prendre part à un projet.

Il est observé déjà des esquisses de projet plus ou moins avancés. Ils sont menés principalement par des associations et collectifs : le théâtre T.N.T, l'Avant Courrier, Association Atelier Cactus, pour en citer quelques-uns. Mais aussi des citoyens seuls qui pour la plupart souhaitent partager les lieux avec d'autres structures. On voit donc apparaître des discussions et coopérations entre porteurs de projet, pour allier leurs forces et leurs intentions. Dans la diversité des acteurs et des projets, ces rencontres et ces créations de lien sont porteuses de cohésion sociale.

130. 15Lieux@mairie-nantes.fr, « Inscription soirée d'échange du 11 décembre » [en ligne] ?
Destinataire : Valentin ROCHARD. 6 décembre 2017. Communication personnelle.

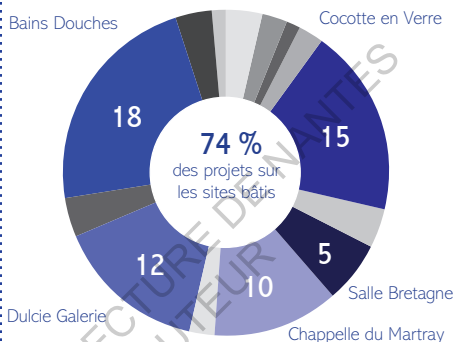
PHASE IV : ACCOMPAGNEMENT - DEPOT DES PROJETS

100
PERSONNES

à la soirée
d'échange



81 PROJETS DEPOSÉS



DEPOT DES DOSSIER DE CANDIDATURE

11 décembre 2017

13 décembre 2017

4 janvier 2018

31 janvier 2018

SOIREE D'ECHANGES

Rencontres entre les porteurs de projet

VISITES DES LIEUX
AJUSTEMENT DES PROJETS

CLOTURE DE DÉPÔT DES DOSSIERS



Rencontre & échange
Porteurs de projet
Représentant de quartier
Habitants / Riverains



Présentation sur cimaïse
Intentions
Envies et Avis

130
PERSONNES

aux visites



8 visites
organisées

Un autre point est observé lors de cette soirée : Le nombre de projets déposés sur les espaces du patrimoine bâti était considérable par rapport aux « espaces verts » ou autres lieux de l'espace publics. Les deux photos ci-contre montrent le gouffre de participation entre les deux sites. Cela traduit donc un intérêt particulier des Nantais pour réaliser des projets avec le patrimoine. Julie M., une citoyenne intéressée par les bains-douches exprimait : « c'est une chance de pouvoir investir des espaces comme celui-là ! »

Cet intérêt pour le patrimoine bâti nantais se fait ressentir aussi lors de la clôture des dossiers de candidature. En effet, sur 81 projets déposés jusqu'au 31 janvier 2018, près de 74% des projets se porte sur un espace bâti¹³¹. Il est certain qu'ils représentent des espaces clos-couverts facilitant la mise en place de quelconque projet, mais la différence de participation reste flagrante par rapport aux espaces publics.

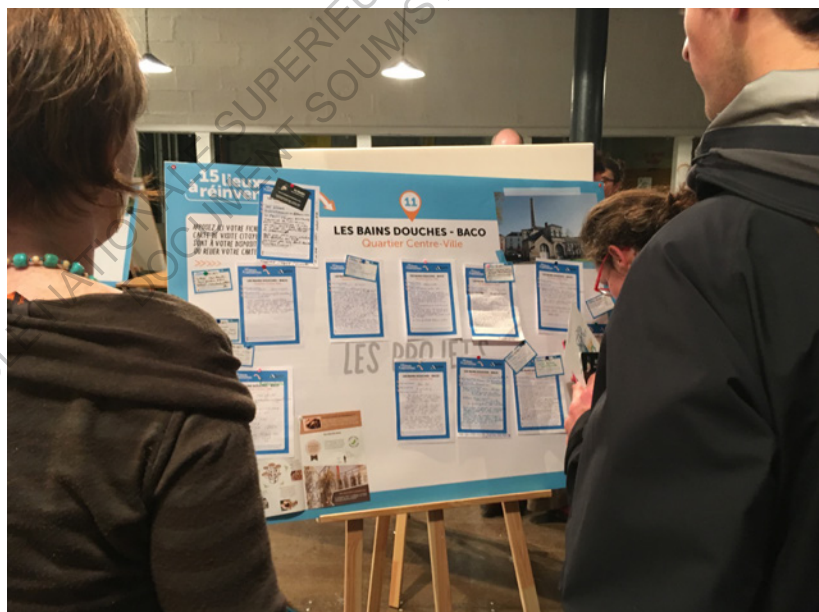
En ce qui concerne l'accompagnement des porteurs de projets par les services organisateurs, au-delà des rencontres avec les représentants de quartier lors de la soirée d'échange du 11 décembre, d'autres visites sont organisées pour « prendre les mesures ». En effet, une demande importante des porteurs de projet est faite pour revisiter les lieux bâtis, afin d'ajuster au mieux leur projet. Il y a donc huit visites qui sont organisées auxquelles 130 personnes vont participer.

Les chiffres de participation avoisinent régulièrement les centaines de personnes, aux temps de rencontre et de visite. Cela nous permet donc d'estimer grossièrement à une centaine de personnes le nombre de participants actifs dans la phase de conception des projets, donc le nombre de porteurs de projet, en groupe ou individuellement.

131. Nantes, Ville de. « 15 lieux à réinventer ». Consulté le 18 décembre 2017.
<https://www.nantesco.fr/15lieux>.



Cimaise pour l'espace vert de la Berge de Sarrebrück.



Cimaise pour l'espace bâti des Bains Douches allée Baco.

La cinquième phase représente la phase d'instruction des projets déposés. Cette instruction est faite par les services techniques de la ville et a pour but d'étudier la faisabilité des projets en fonction des « conditions spécifiques de la mise à disposition (conditions techniques, réglementaires, juridiques,...) (...) [et des] inspirations des citoyens à l'égard de chaque lieu » ¹³².

À part ces informations, les critères et les méthodes de sélection ne sont pas dévoilés. Aucune communication, à part une bref notification, ne parle de cette phase. Néanmoins, à la rencontre de porteurs de projet, des informations sur le déroulement de cette phase nous sont données. Pendant près de trois mois les services de la ville vont étudier les dossiers de candidature et rencontrer chaque porteur de projet plusieurs fois pour les entendre sur leurs projets et ajuster avec eux les projets, si nécessaire. On remarque ici une motivation intrusive de la ville à aider les porteurs de projet pour qu'ils puissent sortir leurs projets. Des visites supplémentaires réservées aux porteurs de projet sont organisées.

Cette phase d'instruction ne représente pas une phase de sélection à proprement dite, mais plutôt une phase de vérification pour assurer des projets potentiels cohérents. Michel Bourdinot nous expliquera lors de la rencontre du 4 mai 2018 que les projets qui n'ont pas été sélectionnés sont surtout issus d'une mauvaise vision de l'ampleur des espaces, d'intérêts trop personnels et/ou de plans financiers et de gestion non convaincants.

Les 42 projets potentiellement éligibles sont dévoilés le 4 mai 2018, en même temps qu'une rencontre réservée aux porteurs de projet sélectionnés. Durant cette rencontre est expliqué ce qui a été mis en place par les organisateurs concernant la communication des projets et la phase de votation citoyenne.

Il sera découvert que les services de la ville ont laissé une entreprise se proposer comme porteuse de projet, ce qui n'était pas dans les règles de base. Nutreets est une entreprise qui propose un projet sur la Berge de Sarrebrück. Une sélection justifiée par leur plan financier irréfutable, selon les deux entrepreneurs et sous le caractère expérimentale de la démarche, par Michel Bourdinot.

132. Ville de Nantes, « Cahier des charges : Appel à projet, Site des Bains-Douches Baco », Nantes, novembre 2017, 26 p.

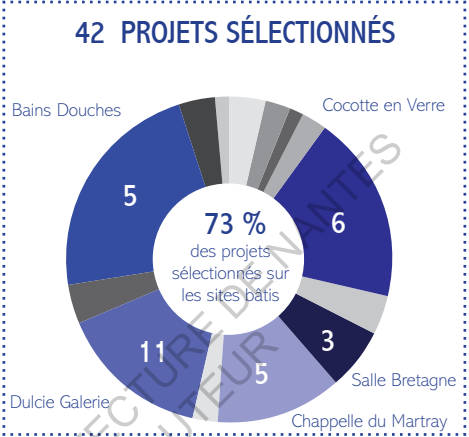
PHASE V : INSTRUCTION - PRESENTATIONS PROJETS SÉLECTIONNÉS

**SERVICES
TECHNIQUES
DE LA VILLE**

Etude de la faisabilité
&
Rencontres avec les
porteurs de projet



INSTRUCTION DES PROJETS
Etude de la faisabilité technique des projets
par rapport au cahier des charges.



9 avril 2018

NOTIFICATION

« La phase d'instruction des projets se poursuit, avec la rencontre des différents porteurs de projets. Plusieurs porteurs ont demandé à faire une nouvelle visite de la Cocotte en verre, pour réfléchir à la question de son aménagement. »
FACEBOOK

12 avril 2018
&
17 avril 2018

**VISITES DES LIEUX
AJUSTEMENT DES PROJETS**

4 mai 2018

**DÉVOILEMENT DES
PROJETS SÉLECTIONNÉS
(Nantesco.fr)**

&

**SOIRÉE DE RENCONTRE
PORTEUR DE PROJETS
ORGANISATEURS
SPECIALISTES COM.**



Les porteurs de projets.

La sixième phase c'est le temps de la communication des projets avant la phase de votation qui débutera le 9 juin 2018. Cette étape représente des moyens de communication mis en place par les organisateurs mais aussi des communiqués faits par les citoyens sur les réseaux sociaux ; ou encore une journée de présentation officielle des projets au grand public à la carrière Miséry le 9 juin 2018.

La diversité des porteurs de projet induit des compétences variées en matière de communication des projets. Les pouvoirs organisateurs avaient au préalable exprimé que ce serait aux porteurs de projet de réaliser la communication. Cependant, conscient de la cette variété de compétence, ils ont produit un «kit de communication», ainsi que la réalisation de capsule vidéo par des professionnels. Cela dans un soucis d'égalité des chances face au vote citoyen.

Le kit de communication comprend des conseils pour utiliser les réseaux sociaux, principale voie de communication aujourd'hui, abordable par tout le monde. Des prospectus sont aussi fournis aux porteurs de projet, sur lesquels ils peuvent décrire leurs projets.

Les capsules vidéo sont des interviews des porteurs de projet où ils déclinent les grandes lignes et les raisons pour lesquels les Nantais pourraient voter pour leurs projets.

Un certain nombre d'éléments de communication sont aussi mis en place par les services de la ville pour inciter les Nantais à voter : panneaux publicitaires dans la ville, *motion design* et vidéos sur les réseaux sociaux et plateformes vidéo de type *YouTube*. Une exposition à Complètement Nantes, l'espace éphémère de promotion des projets nantais, situé sur la carrière Miséry, est aussi engagée.

Le 9 juin 2018 marque le lancement de la phase de vote citoyen. Un événement est alors organisé sur la carrière Miséry pour présenter les projets au grand public. En plus de l'exposition des projets, accompagnée d'un espace où les citoyens peuvent voter, des interviews en direct sont réalisées pour que chaque porteur de projet présente son projet. Ces interviews seront retranscrites sous la forme de capsule audio.

133. Motion design : un outil de communication numérique basé sur l'explication par l'animation.

PHASE VI : COMMUNICATION - LANCEMENT VOTATION CITOYENNE

COMMUNICATION

Kit de communication

Prospectus de présentation des projets fournis

Conseils média - réseaux sociaux

Capsules vidéo par des spécialistes



CAPSULE YOUTUBE



KIT DE COMMUNICATION

« COACHING » COMMUNICATION DES PORTEURS DE PROJET

Aide à la communication des projets

9 mai 2018

LANCEMENT DU VOTE CITOYEN
A LA CARRIERE MISÉRY

PRÉSENTATION DES PROJETS AUX PUBLICS
RENCONTRES ET ÉCHANGES



Carrière Miséry - Complètement Nantes - Espace éphémère de promotion des projets de la ville



Exposition des projets éligibles.



Espace de vote.



Rencontre avec les porteurs de projet.



Interview en direct d'un porteur de projet.

La septième phase représente la votation citoyenne. C'est l'élection des projets lauréats par les citoyens nantais. Elle se déroule du 9 juin au 23 juin 2018.

Une des innovations et expérimentations de cette initiative est la votation citoyenne, c'est à dire que c'est par les citoyens et non par les élus que les projets sont sélectionnés. Des clauses ont été mises en place pour assurer un maximum de participation et un vote équitable.

Pour les lieux ayant plusieurs projets ce sera le projet avec le plus de vote qui sera mise en oeuvre. Mais pour les lieux ayant qu'un projet proposé (c'est-à-dire 7 lieux), un seuil de 100 votes favorables est fixé. Cette idée est inspirée de la pratique du *crowdfunding* où il y a toujours un seuil établi pour que le projet soit réalisé. L'idée derrière les pouvoirs organisateurs c'est d'assurer une fréquentation, une attirance, aux projets mises en oeuvre par la suite. Mais c'est aussi l'idée de faire « monter les enchères » autour du vote citoyen et d'induire le mécanisme de partage de l'information.

Ensuite, pour des raisons juridiques le vote est réservé au citoyen ayant 16 ans et plus, sans aucune condition de nationalité. La condition géographique est celle d'habiter sur la commune de Nantes. Cet aspect du vote a induit un débat lors de la rencontre du 4 mai 2018. En effet, limiter le vote sur la commune de Nantes alors que l'échelle est aujourd'hui celle de la métropole, est problématique. De nombreux citoyens habitent dans les communes aux alentours de Nantes mais font vivre le commerce nantais et participent au développement de la ville. Ce choix reste inexpliqué et est justifié par les organisateurs sur le principe de l'expérimentation.

La phase de vote sera suivie de la présentation des projets lauréats et de la mise en oeuvre des projets. Les « clefs » des lieux seront remis dès l'été 2018 pour certain et fin 2018 - début 2019 pour des sites comme les bains-douches.

Un aspect important qu'on peut relever, c'est la multiplicité des modes d'action citoyenne qui émane de ce processus. C'est un atout et un caractère intéressant, illustrant ce nouveau degré de participation qu'est la « pratique citoyenne ». Donc elle représente bien un nouveau cap, un nouveau degré supérieur, si on se réfère au schéma inspiré de la théorie de Michel Falise (cf. p. 53).

PHASE VII : VOTE CITOYEN - MISE EN OEUVRE

CONDITIONS DE VOTE

Etre âgée 16 ans et plus
Résidant de la commune de Nantes
Sans condition de nationalité

ESPACES DE VOTE



MAIRIES DE QUARTIER



CARRIERE MISÉRY



NANTESCO.FR

MISES EN OEUVRE DES PROJETS

TEMPS DU FINANCEMENT
(Participatif, subventions,
ventes de gâteaux, etc.)

DÉBUT DES PROJETS

Dès l'été 2018

ou

fin 2018 / début 2019

(en fonction des disponibilités
des lieux)

VOTE CITOYEN

Votes des citoyens pour le projet lauréat sur chaque lieu

23 juin 2018

2018 - 2019

FIN DU VOTE CITOYEN

PRESENTATION
DES PROJETS LAURÉATS

MULTIPLICITÉ DES MODES D'ACTION CITOYENNE

Les contributions individuelles et ateliers — Le citoyen débâtant ou inspirant
Les projets sur les 15 lieux — Le citoyen porteur de projet
Les visiteurs, les intéressés — Le citoyen participant
Les votes nantais — Le citoyen votant
Les contributeurs financiers — Le citoyen « mécène »

Temps d'échange, de rencontre et/ou de partage.



CONCLUSION

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

La démarche participative étudiée ici est inscrite dans une politique publique de la ville de Nantes qui prône le dialogue citoyen. Fort de leurs expériences issues des démarches de consultation et de concertation expérimentées depuis 2010, la ville de Nantes semble être le lieu où une nouvelle expérience de participation citoyenne peut être mise en œuvre. En effet, à la fois les collectivités locales ont matérialisé leur politique de dialogue citoyen et de « co-construction » avec différents outils ; à la fois les citoyens nantais et nantais expriment une forte demande de participation aux politiques de la ville.

L'initiative « 15 lieux à réinventer » est l'expérimentation d'un nouveau mode de participation qui est défini, dans ce mémoire, par la « pratique citoyenne ». Il est entendu derrière ce terme un changement de valeur de l'action citoyenne au devenir de la ville. En effet, ce n'est plus au niveau des décisions des politiques publiques (par consultation et concertation) que les citoyens agissent mais bien dans le devenir d'objets urbains et de biens patrimoniaux. Partager la responsabilité de la gestion du patrimoine nantais est un nouveau cap pour les pouvoirs publics et pour les citoyens. Ce montage de projet citoyen induit la mise en place d'une confiance sans faille entre ces acteurs. En cela, cette initiative représente un point d'étape dans la démocratisation des décisions publiques et des questions relatives au devenir de bâtiments publics, éléments identitaires de la ville de Nantes.

Il était souhaité de mettre en avant les enjeux et limites que peut induire ce type de démarche participative.

Au niveau politique et démocratique, il a pu être exprimée l'importance que représente l'initiative « 15 lieux à réinventer » pour faire face aux problèmes relationnels entre pouvoirs publics et

citoyens. Cependant, il est aussi exprimé des réserves concernant la posture des pouvoirs organisateurs, la ville de Nantes, derrière cette initiative. La vérification des intentions qu'ils portent est indispensable pour s'assurer que cette démarche soit pertinente et non le fruit d'un mécanisme de communication politique corrélant avec le mi-mandat de Johanna Rolland.

Au niveau social, les enjeux sont également liés au contexte de crise de la démocratie représentative, mais aussi à la montée de l'individualisme dans nos sociétés. La « co-construction », les réflexions collectives et le portage de projet citoyen, sont des mécanismes qui peuvent aider à résoudre les problématiques de cohésion social inscrits dans notre société.

Le support de projet représentant des éléments du patrimoine bâti nantais, induit des enjeux et limites patrimoniaux. D'un côté, la sauvegarde et la protection du patrimoine étant en crise, ce type d'initiative représente des possibilités pour résoudre ces problématiques. En effet, l'apprentissage de l'importance du patrimoine, même modeste, et de sa sauvegarde peut passer par cette initiative. Elle représente aussi une nouvelle façon d'aborder les questions patrimoniales : en popularisant et démocratisant leur revalorisation (reconversion d'usage, sauvegarde et protection). De l'autre côté, le patrimoine considéré comme vecteur de participation et de développement local, peut servir au bon déroulement de l'initiative. Cette double force peut devenir un réel aspect caractéristique dans la démarche participative «15 lieux à réinventer».

Par ces différents enjeux et limites, cette « pratique citoyenne » peut engendrer des dynamiques fortes et positives par rapport aux problématiques sociétales actuelles. En imaginant une

évolution de cette expérimentation, cela pourrait devenir un outil pour sauvegarder et protéger le patrimoine. Il faut pour cela que les mentalités et les idées préconçues changent, ainsi que la législation à cet égard.

Néanmoins, ce type d'initiative semble tout de même avoir une certaine limite d'échelle. En effet, la gestion du patrimoine induit des compétences qui ne sont pas forcément celles des citoyens. De plus gros projets nécessiteraient forcément un accompagnement d'expert du patrimoine, mais aussi la mise en place de moyen financier au-delà des possibles du financement participatif. La sobriété voulue par les pouvoirs publics serait donc mise à mal.

À la lecture du processus participatif, on peut tout de même dire que cette initiative représente une réussite, du moins dans son déroulement (jusqu'à la phase de vote). En effet, les citoyens nantaises et nantais ont su répondre à la proposition de participation faite par les pouvoirs publics. Malgré quelques défaillances ou questionnements, cette première expérimentation semble cohérente.

Néanmoins il faudrait étudier la démarche dans toute sa longueur, jusqu'à la mise en œuvre des projets et pendant leurs fonctionnements, pour s'assurer et valider les enjeux et limites exprimés. La suite de ce mémoire serait donc de continuer d'étudier cette initiative « 15 lieux à réinventer » en étayant chaque projet et en observant le comportement des pouvoirs publics par rapport aux porteurs de projet.

La « pratique citoyenne » ainsi décrite doit trouver ses marques pour pouvoir par la suite être incluse dans toutes les politiques publiques de la ville. Pourquoi les citoyens ne pourraient-ils pas, par exemple, porter des projets dans ce grand dossier que représente le nouveau Centre Hospitalier d'Urgence de Nantes ?

BIBLIOGRAPHIE / MÉDIAGRAPHIE

ECOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

OUVRAGES :

Falise, Michel, et Martine Aubry. La démocratie participative : promesses et ambiguïtés. Essai. Paris: Ed. de l'Aube, 2003. 200 p.

Blondiaux, Loïc, Le nouvel esprit de la démocratie, actualité de la démocratie participative. Paris. Coll. La République des idées, édition du Seuil, 2008, 112 p.

Le Galic, Mathias, La démocratie participative, le cas nantais, Paris, Coll. Questions contemporaines, édition l'Harmattan, 2004, 222 p.

Rautenberg, Michel. La rupture patrimoniale. Ambiances, ambiance. Paris: A la croisée, 2003. 173 p.

Sendecki, Manon. Mémoire, Vers une nouvelle participation citoyenne ?, Nantes, juin 2015, 135 p.

Bevort, Antoine. Pour une démocratie participative. La bibliothèque du citoyen. Paris: Presses de Sciences Po, 2002.

Marion, Christian, «Participation citoyenne au projet urbain», Paris, édition L'Harmattan, 2010, p.33

Labadie, Francine. « Fitoussi (Jean-Paul) et Rosanvallon (Pierre). Le nouvel âge des inégalités. Paris : Seuil, 1996 ». Agora débats/jeunesses 5, n° 1 (1996): 146-146.

ARTICLES :

Asseh, Bassem, « Nantes. Un appel à réinventer quinze lieux de la ville ». Propos recueillis par Mathieu Gruel. Ouest France. 26 juillet 2017

Blondiaux, Loïc, « Démocratie participative : "Les villes sont devenues les lieux de l'innovation politique" ». Propos recueillis par Claire Legros. Le Monde. 30 mars 2017.

- Bonerandi, Emmanuelle. « Le recours au patrimoine, modèle culturel pour le territoire ? » Géocarrefour 80, n° vol. 80/2 (1 avril 2005): 91 100.
<https://doi.org/10.4000/geocarrefour.991>.

-Paulhiac, Florence. « Espace public/Espace patrimonial : le rôle des citoyens dans la gestion du patrimoine local : Le cas de l'aménagement du Vieux-Montréal et du Vieux-Port de Montréal ». In Habiter le patrimoine : Enjeux, approches, vécu, édité par Maria Gravari-Barbas, 315 31. Géographie sociale. Rennes: Presses universitaires de Rennes, 2013.

- Vitré, Gabriel. « Franchissement de la Loire : pendant le débat les études continuent...», Place Publique, Nantes, 2014, n°49, p.51

Parnaudeau, Maud « Le bilan de mi-mandat, un exercice pas si symbolique que ça ». Courrier des maires (blog). Consulté le 13 mai 2018.
<http://www.courrierdesmaires.fr/66664/le-bilan-de-mi-mandat-un-exercice-pas-si-symbolique-que-ca/>.

KINDERMANS, MARION « Le bilan de mi-mandat est devenu un rendez-vous incontournable ». Consulté le 13 mai 2018.
https://www.lesechos.fr/22/11/2017/LesEchos/22577-353-ECH_le-bilan-de-mi-mandat-est-devenu-un-rendez-vous-incontournable.htm

Girard, Hélène. « Les associations sont des acteurs du patrimoine à part entière » ». La Gazette des Communes. Consulté le 3 avril 2018.
<http://www.lagazettedescommunes.com/493044/les-associations-sont-des-acteurs-du-patrimoine-a-part-entiere/>.

Kis, Martine. « Les Français, attachés à leur patrimoine de proximité ». Courrier des maires (blog). Consulté le 3 juin 2018. <http://www.courrierdesmaires.fr/59610/les-francais-attaches-a-leur-patrimoine-de-proximite/>.

DOCUMENTS :

Entretien avec Michel Bourdinot, le 8 novembre 2017.

Nantes Métropole, « Le document socle, Le Grand Débat : la transition énergétique c'est nous », Nantes, septembre 2016. 144 p.
Disponible sur : <https://www.nantestransitionenergetique.fr/>

Ville de Nantes, « Cahier des charges : Appel à projet, Site des Bains-Douches Baco ». Nantes, novembre 2017, 26 p.

Tilmont (Michèle). Introduction au colloque ICOMOS, Patrimoine et débats publics : un enjeu citoyen. 2016.

Zumthor (Bernard). Patrimoine et démocratie. Intervention au colloque Patrimoine et débats publics : un enjeu citoyen. 24 et 25 novembre 2016. 13 p.

Pôle politiques publiques et prospectives - Mission dialogue citoyen.
« Charte du Dialogue citoyen : Objectifs, principes et engagements ». Nantes, Nantes Métropole, Janvier 2010, 8 p.

Ville de Paris, « Règlement pour l'appels à Projets Urbains Innovants : Réinventer.paris ». Paris, 30 novembre 2014, 28p.

Joumard, Robert. The governance concept, 2009.
<https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00489237>.

Brinkerhoff, Derick W. « Clarifier Le Concept de Volonté Politique Pour Lutter Contre La Corruption ». U4 Brief 2011:5 (2011). <https://www.cmi.no/publications/4111-clarifier-le-concept-de-volonte-politique-pour>.

Commissions du DFI. « Principes pour la conservation du patrimoine culturel bâti en Suisse ». Consulté le 1 juin 2018. <https://www.admin.ch/gov/fr/start/dokumentation/medienmitteilungen.msg-id-12563.html>.*

Vernières, Michel. « La contibution du patrimoine au développement local : enjeux et limites de sa mesure », 2012.

<http://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00671494/document>.

Sénat. « Projet de loi de finances pour 2017 : Culture : patrimoines, transmission des savoirs ». Consulté le 10 juin 2018.

<http://www.senat.fr/rap/a16-144-21/a16-144-213.html>.

15Lieux@mairie-nantes.fr, « Inscription soirée d'échange du 11 décembre » [en ligne]? Destinataire : Valentin ROCHARD. 6 décembre 2017. Communication personnelle.

EN LIGNE :

RUI, « Démocratie participative | DicoPart ». [Consulté le 14 novembre 2017.] <http://www.participation-et-democratie.fr/it/dico/democratie-participative>

GOUVERNEMENT, « Démocratie locale | Collectivités locales ». [Consulté le 16 novembre 2017] <https://www.collectivites-locales.gouv.fr/democratie-locale>

GOUVERNEMENT, « La démocratie de proximité - Approfondissements Découverte des institutions – Repères ». [Consulté le 16 novembre 2017] <http://www.vie-publique.fr/decouverte-institutions/institutions/approfondissements/democratie-proximite.html>

Ville de Nantes, Le dialogue citoyen à Nantes : un nouveau cycle [Ajouté le 19 février 2015] Nantes, 24'28''min. Consulté le 18 décembre 2017. Disponible sur la plateforme Youtube : <https://www.youtube.com/watch?v=J7xgd9TLBNA>

Ville de Nantes. 15 lieux à réinventer : Nantes sollicite la créativité des citoyens. [Ajouté le 27 septembre 2017] Nantes, 1'34'' min. Consulté le 18 décembre 2017. Disponible sur la plateforme Youtube : https://www.youtube.com/watch?time_continue=12&v=Mzr1pBfTdn0.

Ville de Nantes. « 15 lieux à réinventer avec les Nantais ». [Consulté le 5 octobre 2017]. <https://www.nantes.fr/15lieux>.

Ville de Nantes. « Le Projet 2030 est adopté ! - Ma ville demain - Nantes 2030 ». [Consulté le 3 janvier 2018]. <http://www.mavilledemain.fr/>.

Ville de Nantes. « Retour sur le grand débat - Nantes Métropole 30 engagements ». Consulté le 3 janvier 2018. <https://www.nanteslaloireetnous.fr/le-grand-debat>.

Ville de Nantes. « Nantes&co, jouons collectif ». [Consulté 3 janvier 2018] <https://www.nantesco.fr/home.html>

Ville de Nantes. « 15 lieux à réinventer ». Consulté le 18 décembre 2017. <https://www.nantesco.fr/15lieux>.

Ville de Nantes. « Association - Annuaire des associations et des activités ». [Consulté le 28 mai 2018] <https://www.nantes.fr/infonantes/association?q.page=117&q.rows=10>

COBADOU. « Bains & Lavoirs de Nantes ». Consulté le 3 juin 2018. <https://cobadou.wordpress.com/>.

Conseil de développement de Nantes Metropole, « liste des débats ». [Consulté le 28 mai 2018] <https://www.nantes-citoyennete.com/tous-les-debats/>

Pavillon de l'Arsenal, « Lancement de l'Appel à Projets Urbains Innovants "Réinventer Paris" ». [Ajouté en 2014] Paris, 3'56"min. Disponible sur la plateforme Dailymotion : <https://www.dailymotion.com/video/x28xyd7>

Chirac, Jacques. « L'intégralité de l'allocution de Jacques Chirac ». Le Monde.fr, 11 mars 2007, sect. Société. https://www.lemonde.fr/societe/article/2007/03/11/l-integralite-de-l-allocution-de-jacques-chirac_881707_3224.html.

Danthon, Joris. « La participation citoyenne dans les projets urbains, enjeux et débats ». Regards sur la ville (blog), 28 décembre 2013. <https://regardssurlaville.wordpress.com/2013/12/28/la-participation-ciroyenne-dans-les-projets-urbains-enjeux-et-debats/>.

Récipro-Cité. « Développement social local et “mieux vivre ensemble” ». Consulté le 10 juin 2018. <http://www.recipro-cite.com/developpement-social/>.

Nantes Métropole. « Plan local d'urbanisme - Nantes métropole ». Consulté le 29 mai 2018. <http://plu.nantesmetropole.fr/Nantes/>.

Nantes, Ville de. « Salle Bretagne ». Consulté le 29 mai 2018. <https://www.nantes.fr/sallebretagne>.

Nantes, Ville de. « La galerie Dulcie de l'école des Beaux Arts ». Consulté le 29 mai 2018. <https://www.nantes.fr/galeriebeauxarts>.

Nantes, Ville de. « Les Bains douches rue Baco ». Consulté le 29 mai 2018. <https://www.nantes.fr/bainsdouchesbaco>.

Nantes, Ville de. « La Cocotte en verre ». Consulté le 29 mai 2018. <https://www.nantes.fr/cocotteenverre>.

« Gestion du patrimoine,. La politique du patrimoine. Politiques publiques - repères - vie-publique.fr ». Text, 10 décembre 2013. <http://www.vie-publique.fr/politiques-publiques/politique-patrimoine/gestion/>.

Délégation à l'information et à la communication, « Création d'un loto du patrimoine - Ministère de la Culture ». Consulté le 29 mai 2018. <http://www.culture.gouv.fr/Presse/Communiques-de-presse/Creation-d-un-loto-du-patrimoine>.

SOURCE DES IMAGES :

- p.18 : Photo de Johanna Rolland, https://twitter.com/Johanna_Rolland
- p.18 : Photo de Michel Bourdinot, <https://twitter.com/michelbourdinot>
- p.18 : Photo de Bassem Asseh, <http://fr.viadeo.com/fr/profile/bassem.asseh>
- p.21 : Carte « 15 lieux à réinventer », journal spécial Ouest France « Des-sine-moi Nantes ».
- p.25 : Document personnel.
- p.32 : Document personnel.
- p.53 : Document personnel.
- p.88 : Document personnel.
- p.90 : Document personnel + Documents issus de :
Ville de Nantes, « Cahier des charges : Appel à projet, Site des Bains-Douches Baco ». Nantes, novembre 2017, 26 p.
- p.91 : Photos issus de la vidéo : <https://www.youtube.com/watch?v=Mzr1pBfTdn0>
- p.92 : Photos issus de la vidéo : <https://www.youtube.com/watch?v=Mzr1pBfTdn0>
- p.94 : Document personnel + Documents issus de :
<https://www.facebook.com/groups/357211154736971/>
- p.98 : Document personnel.
- p.100 : Photographies personnelles.
- p.102 : Document personnel + Documents issus de :
<https://www.facebook.com/groups/357211154736971/>
- p.104 : Document personnel + Documents issus de :
<https://completement.nantes.fr/echo-de-la-carriere/news/que-faire-a-completement-nantes-ce-week-end>
- p.105 : Photographies personnelles.
- p.106 : Photographies personnelles.
- P. 108 : Document personnel.